



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation

Session 2020

Rapport de jury présenté par :

Elisabeth Carrara
Présidente du jury

Remerciements

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire la session 2020 du concours externe de recrutement des conseillers d'éducation a pu se dérouler dans son intégralité. Les épreuves d'admissibilité se sont tenues dans le respect du calendrier initialement prévu et, même si la phase d'admission a dû être reculée de deux semaines, les candidats ont été accueillis et évalués dans les meilleures conditions sur les quatre épreuves constitutives du concours.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du jury.

Tous se sont attachés à se rendre disponibles, au terme d'une année scolaire particulièrement éprouvante et malgré les sollicitations multiples liées aux responsabilités de chacun dans ses missions habituelles.

Toute ma gratitude va aux membres du directoire Patrick Guichard et Dominique Charrazac, vice-présidents du concours, Thierry Dalmasso, Aurore Fitoussi, et Rachid Frihmat, secrétaires généraux, pour leur indispensable contribution à la préparation et au déroulement du concours. Leur réactivité, leur professionnalisme et leur dévouement à leurs missions ont permis à tous de travailler avec sérénité et efficacité. Leurs qualités humaines et des valeurs partagées ont permis de constituer une véritable équipe autour de la présidente.

J'adresse également un remerciement particulier aux membres du jury qui ont accepté pour cette session la responsabilité de missions spécifiques, notamment celles rendues nécessaires par le contexte sanitaire : Benoît Baudelin, Christine Delouard, Dominique Duperray, David Hartmann, Samira Mehigueni, Bruno Touitou.

Comme chaque année, la très grande majorité des épreuves d'admission se sont déroulées au lycée Toulouse-Lautrec de Bordeaux. Au nom du directoire et de l'ensemble des membres du jury j'adresse des remerciements appuyés à Madame la proviseure pour avoir accepté de nous accueillir malgré les contraintes imposées par le contexte. Je souligne à nouveau la qualité de l'accueil qui nous a été réservé par Monsieur l'adjoint gestionnaire et les personnels qui se sont mobilisés pour offrir aux candidats comme aux membres du jury des conditions d'accueil et de travail de qualité.

Lors des épreuves d'admission une partie des interrogations s'est déroulée en visioconférence. Ce dispositif a facilité la participation des candidats issus des DOM et COM, il a nécessité une forte mobilisation des divisions des examens et concours des académies et vice-rectorats concernés, je leur en suis reconnaissante. Les services concernés sont ceux de : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, SIEC, Toulouse, Wallis et Futuna.

Mes remerciements vont également à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle Aquitaine et aux services du rectorat, en particulier la division des examens et concours sous la conduite de madame Caravaca et au service informatique, qui se sont mobilisés pour l'organisation et le déroulement des épreuves d'admission.

Enfin, toute ma gratitude va à Mesdames Plateaux, Fabiola et Priscilla, Messieurs Potau et Pierre qui, au sein des services de la direction générale des ressources humaines, ont grandement facilité le travail du directoire et contribué au bon déroulement des épreuves.

C'est grâce à ce travail collectif, au sens du service public et à l'engagement de tous au service du concours et du système éducatif que le résultat de cette session soit à la hauteur des exigences que la Nation est en droit d'avoir lorsqu'il s'agit de recruter de futurs cadres en responsabilité d'élèves.

Elisabeth Carrara
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du jury

Sommaire

Remerciements	2
1. Les épreuves et les attendus du concours	5
i) Les épreuves d'admissibilité	5
Maîtrise des savoirs académiques	5
Etude de dossier portant sur les politiques éducatives	5
ii) Les épreuves d'admission	5
Épreuve de mise en situation professionnelle.....	5
Épreuve d'entretien sur dossier	6
iii) Les attendus généraux.....	6
Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale	6
Un recrutement de conseillers principaux d'éducation	7
Un concours externe	7
iv) Composition du jury.....	8
2. Bilan des épreuves d'admissibilité	8
i) Les statistiques générales.....	8
Bilan de l'admissibilité	8
Éléments statistiques complémentaires.....	9
ii) L'épreuve 1 : maîtrise des savoirs académiques.....	10
La répartition des notes obtenues par les candidats	10
Observations et conseils des correcteurs sur la forme	10
Observation et conseils des correcteurs sur le fond.....	12
Pistes pour le traitement du sujet 2020.....	13
iii) L'épreuve 2 : étude de dossier portant sur les politiques éducatives.....	15
Le sujet 2020.....	15
La répartition des notes obtenues par les candidats	16
Les attendus du jury.....	16
Éléments de corrigé.....	20
Observation du jury	20
Contexte.....	20
3. Bilan des épreuves d'admission	25
i. Les statistiques générales.....	25
.....	25
ii. L'accueil au lycée Toulouse Lautrec.....	26
iii. L'épreuve de mise en situation professionnelle.....	28
Déroulement.....	28

Les attendus	28
Observations des interrogateurs et conseils aux candidats	29
iv. L'épreuve d'entretien sur dossier	30
Déroulement	30
Les attendus	31
Les sujets de la session 2020	31
Observations des interrogateurs	32
Annexes	34
Annexe 1 – Sujets de l'épreuve d'entretien sur dossier de l'admission.....	34
Annexe 2 - Bibliographie indicative – session 2021.....	45

1. Les épreuves et les attendus du concours

i) Les épreuves d'admissibilité

Maitrise des savoirs académiques

L'épreuve consiste en une dissertation faisant appel aux connaissances acquises en sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en philosophie de l'éducation ou en sociologie. Elle fait également appel aux connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et sur les rapports des élèves aux apprentissages.

Elle mesure la maîtrise de savoirs académiques et l'aptitude à les mobiliser dans un contexte professionnel ainsi que la capacité de construction, d'argumentation et d'organisation du propos.

Durée : quatre heures, coefficient 2.

Etude de dossier portant sur les politiques éducatives

A partir de l'analyse de documents d'origine et de statuts variés, le candidat élabore une note de synthèse répondant à un questionnement précis.

Cette épreuve vise à mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement. Elle vise aussi à s'assurer de la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du rôle du conseiller principal d'éducation au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mettre en perspective.

Elle évalue également les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos, dans un contexte professionnel.

Durée : cinq heures, coefficient 2

ii) Les épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission sont **composées d'une présentation suivie d'un entretien avec le jury qui permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision ainsi que sa maîtrise scientifique et sa réflexion** relativement aux champs cognitifs concernés. Les entretiens permettent aussi d'évaluer, notamment à partir des réponses aux questions et aux situations proposées par le jury, la **capacité du candidat à tenir compte du contexte des acquis, des besoins et des attentes des élèves.**

Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 10 minutes ; entretien : 50 minutes)
- Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un **dossier dactylographié de dix pages au plus - annexes incluses- élaboré par le candidat**, par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une **situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation**. Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve comporte **un exposé du candidat, élaboré à partir d'une question, posée par le jury, portant sur le dossier**. Elle est suivie d'un entretien.

Cette épreuve est destinée à **évaluer la capacité du candidat à construire une situation** mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc., et à en dégager une ou plusieurs problématiques. L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche.

Elle permet d'**évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire** dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves.

Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la **connaissance que le candidat possède** des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier.

Le jury appréciera l'**aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule**, et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche.

Épreuve d'entretien sur dossier

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes, entretien : 40 minutes)
- Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un **dossier de cinq pages maximum, composé d'un ou plusieurs documents remis par le jury et traitant d'une problématique éducative** que le candidat devra approfondir par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un ordinateur connecté à l'internet.

Le candidat développe les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un **entretien avec le jury qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles** et éducatives diversifiées.

L'épreuve permet au candidat d'**exposer les éléments de sa réflexion personnelle et d'évaluer son aptitude au dialogue et au recul critique**. Elle évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à connaître de façon réfléchie son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

iii) Les attendus généraux

Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale

Chaque phase du concours vise à évaluer des connaissances et des compétences spécifiques dont la maîtrise est nécessaire pour assumer les fonctions de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu des candidats :

- Une qualité de réflexion : c'est-à-dire une analyse structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles, des principaux textes réglementaires relatifs aux missions des CPE et au fonctionnement de l'EPLÉ) ;
- Une capacité à exprimer sa pensée : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexique, registre de langue) ;
- Une capacité de communication : savoir, susciter l'intérêt, écouter ses interlocuteurs et répondre à une question de façon claire ;

- Une connaissance et une compréhension des enjeux et questionnements actuels du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité du système éducatif, de la réflexion scientifique, et une capacité de mise en perspective qui aidera le candidat à cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, à en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles ;
- La posture éthique et la connaissance des règles déontologiques que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

Un recrutement de conseillers principaux d'éducation

- Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une parfaite connaissance et une appropriation (compréhension des enjeux et implications) du référentiel de compétences des personnels d'enseignement et d'éducation, en particulier des compétences spécifiques au CPE – référentiel de 2013 - et de la circulaire de mission du 10-8-2015.
- Les compositions écrites, le dossier préparé pour l'épreuve de mise en situation professionnelle, les exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont l'occasion, pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des CPE dans un établissement scolaire. Une grande attention est portée par le jury aux connaissances académiques dans différents domaines : sociologie, sciences de l'éducation, histoire du système éducatif, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, sciences et neurosciences cognitives, philosophie. Leur maîtrise permettra au futur CPE de comprendre et d'analyser les situations professionnelles complexes auxquelles il sera confronté.

Un concours externe

- Il n'est pas attendu des candidats à ce concours externe qu'ils aient une expérience et une connaissance approfondies et concrètes du métier de CPE ni du fonctionnement « de l'intérieur » du système éducatif.

En revanche, il est attendu des candidats qu'ils se préparent très sérieusement au concours et aient une perception claire de l'engagement qu'ils s'approprient à prendre au regard des missions auxquelles ils aspirent. Ainsi, le jury veille à ce que les candidats aient une capacité à se projeter dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours. Plusieurs éléments constituent des supports efficaces de cette projection : la connaissance et l'appropriation des textes (notamment ceux précédemment cités) des échanges avec des conseillers principaux d'éducation en responsabilité dans des établissements variés, l'accomplissement de stages lorsque cela est possible - par exemple dans le cadre d'un parcours universitaire en master MEEF - Une analyse et un retour réflexif sur ces différents échanges et expériences doivent permettre d'enrichir et d'étayer la réflexion du candidat.

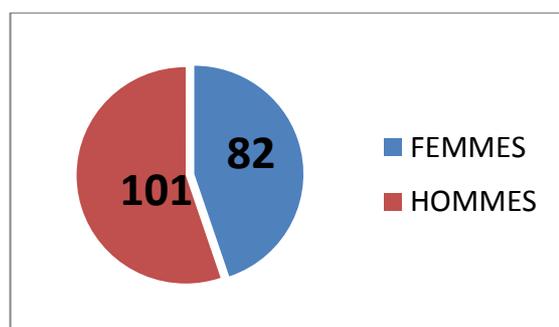
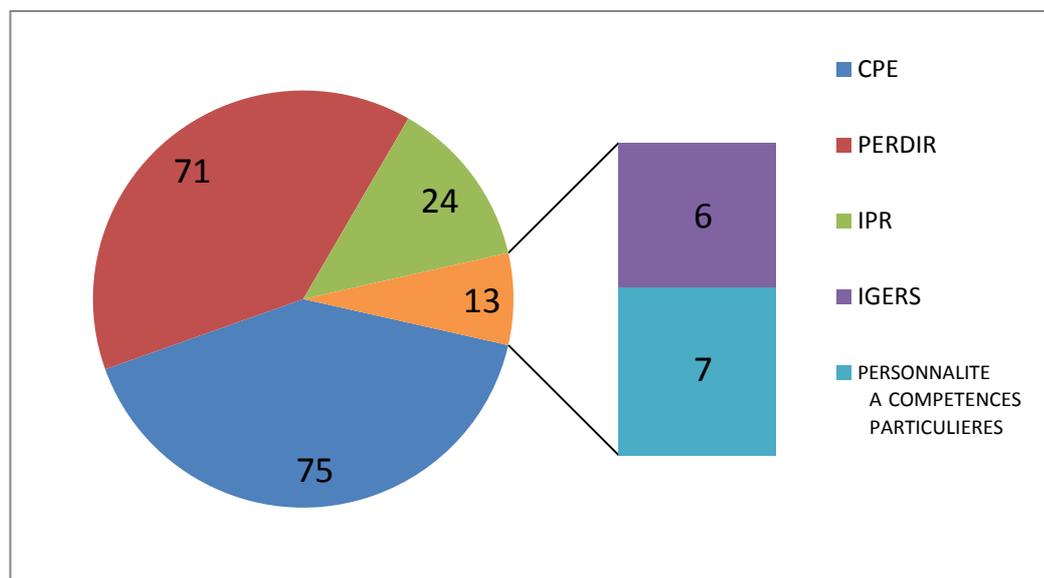
- Par ailleurs, la préparation au concours et plus largement le cursus de formation des candidats doivent leur permettre de s'appuyer sur des connaissances académiques solides, rigoureuses et bien maîtrisées de façon à être en mesure de les mobiliser à bon escient pour traiter les sujets qui leur sont proposés et répondre aux questions du jury.

Il est attendu une capacité à problématiser les sujets à l'écrit comme à l'oral, pour adopter un angle de traitement qui donne sens au plan que le candidat choisira d'adopter, serve de fil conducteur à la démonstration, mette en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée.

iv) Composition du jury

La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté annuel.

Pour la session 2020, l'effectif par corps d'origine et par sexe était le suivant :



PERDIR : personnel de direction
CPE : conseiller principal d'éducation
IA-IPR : inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
IGESR : inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Personnalité à compétences particulières : IA-IPR de discipline, IEN, IEN ET/EG, IEN IO

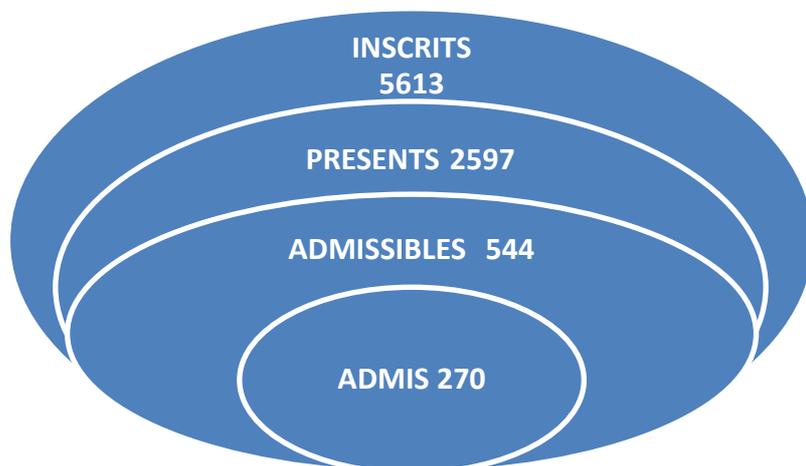
2. Bilan des épreuves d'admissibilité

i) Les statistiques générales

Bilan de l'admissibilité

Le nombre de postes mis au concours était cette année de 270 contre 260 l'an passé, 270 en 2018, 360 en 2017. Parallèlement, avec 5613, le nombre d'inscrits a baissé de façon significative (6072 en 2019), ce qui confirme la tendance enregistrée précédemment. De plus, seuls 46,3% des inscrits ont composé, ce qui marque une légère régression par rapport à l'an passé (46.5% en 2019).

Au-delà de ces évolutions, le concours conserve un caractère très sélectif. Au final, seul un candidat sur près de 10,4 ayant composé dans les deux épreuves de l'admissibilité a été admis.



20,9% des candidats ayant composé lors des deux épreuves d'admissibilité ont été déclarés admissibles, soit une légère hausse par rapport à l'an passé (19,2%).

Le niveau élevé, en hausse cette année, du seuil d'admissibilité se confirme :

- **Seuil d'admissibilité : 12,79 contre 12,14 en 2019 (12,39 en 2018 avec un nombre de postes et d'admissibles équivalents à celui de cette année).**

La moyenne des notes des admissibles poursuit la très légère baisse enregistrée l'an passé avec 13,55 contre 13,93. La moyenne générale de l'ensemble des candidats ayant composé lors des deux épreuves est stable avec 8,85 contre 8,87 en 2019 et 8,77 en 2018. La moyenne obtenue par le candidat en tête de classement à l'issue de l'admissibilité est de 18,54 avec 18,17 en MSA et 18,9 en EDPE (18,62 en 2018). L'ensemble de ces résultats témoigne d'une préparation solide du concours par une très grande majorité des candidats et d'un très haut niveau de maîtrise des attendus, notamment scientifiques, pour les meilleurs d'entre eux.

S'il en était besoin, les moyennes par épreuve présentées dans le tableau ci-dessous montrent que seul un travail approfondi de préparation permet la réussite aux épreuves d'admissibilité.

	Moyenne générale	Moyenne des admissibles
Maitrise des savoirs académiques	8,42	13,11
Etude de dossier portant sur les politiques éducatives	9,16	13,99

Eléments statistiques complémentaires

- Répartition par sexe :

	Femmes	Hommes
Inscrits	4218	1318
Ayant composé	2042	626
Admissibles	440	102
% d'admissibles parmi les candidats ayant composé	21,5	16,3

- On note toujours une forte proportion d'assistants d'éducation parmi les inscrits et les candidats ayant composé les deux épreuves (1005) mais avec une réussite moindre (taux d'admissibilité 15,6%) que celle des étudiants (deuxième groupe le plus représenté avec 905 candidats ayant composé) puisque 32% d'entre eux ont été déclarés d'admissibles.

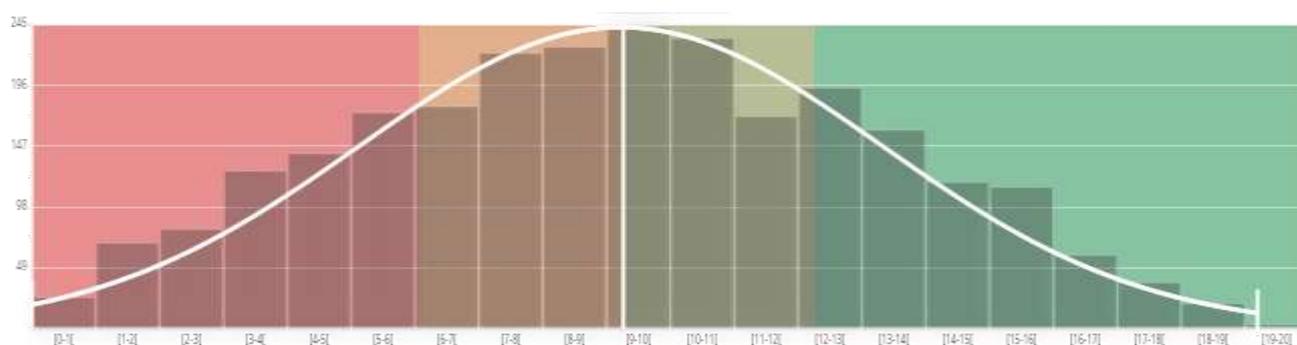
Bien qu'il soit en baisse cette année, le plus fort taux de réussite est celui des étudiants issus des ESPE, 33,7% de ceux qui ont composé ont été admissibles.

ii) L'épreuve 1 : maîtrise des savoirs académiques

Le sujet 2020

Vous vous interrogerez sur la place du travail personnel des élèves dans la réalisation de l'objectif de réussite de tous que la Nation assigne à son système éducatif. Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références réglementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de la sociologie, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.

La répartition des notes obtenues par les candidats



Sur 2654 copies corrigées, 1241 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10, 135 une note supérieure ou égale à 15.

Observations et conseils des correcteurs sur la forme

Observations

Les règles formelles de l'épreuve de « Maîtrise des Savoirs Académiques » sont en général connues et comprises néanmoins elles sont appliquées de manière très inégale. La forme de la dissertation est respectée par la grande majorité des candidats, ils ont construit leur travail en rédigeant une introduction, un développement et une conclusion. Toutefois, au-delà, il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement la méthodologie de l'exercice afin de répondre aux enjeux du concours.

Ainsi, une des différences entre les candidats réside dans la capacité à identifier une véritable problématique. Celles proposées mettent rarement en tension les différentes facettes du sujet, et se résument souvent à une question ouverte ne donnant pas sens à l'approche choisie par le candidat pour aborder le sujet spécifique, voire se limitent à une redite du sujet. A l'inverse, les copies de qualité présentent une problématique pertinente qui structure bien la copie, témoigne d'une contextualisation et, déjà, d'une analyse précise et argumentée.

Une autre différence est la capacité à non seulement présenter des apports académiques et des références, notamment réglementaires, mais aussi à identifier celles qui sont pertinentes au regard du sujet et qui s'inscrivent dans le fil d'une démonstration en apportant des éléments de réponse. Ainsi, la réflexion doit s'appuyer sur les références théoriques (bibliographie) et réglementaires (bonne connaissance du système éducatif) mais en veillant à ce que ces apports de connaissances soient bien en lien avec le sujet et intégrés de façon pertinente à l'analyse. Les apports scientifiques doivent obligatoirement être présents mais utilisés pertinemment pour justifier et enrichir la réflexion du candidat.

Pour permettre une lecture fluide et souligner la cohérence de la démarche il est nécessaire que des transitions soient rédigées entre les différentes parties,

Les copies les plus solides présentent des parties équilibrées.

Le développement est généralement construit en trois parties avec une troisième partie consacrée par certains candidats aux missions du CPE. Cette partie non demandée a souvent conduit les candidats à avancer des considérations qui apportaient peu d'éléments de réponse au sujet, de surcroît ce choix a eu comme conséquence la proposition d'un plan déséquilibré, tant dans sa longueur que dans son contenu. C'est seulement à titre d'illustration du travail mené au sein de l'équipe éducative, dans les temps de présence des élèves au sein de l'EPL, notamment hors la classe, dans la relation aux familles et l'accompagnement de la scolarité des élèves que le candidat pouvait apporter des éléments de réflexion sur le positionnement du CPE.

Le jury tient à souligner que si le sujet ne demande pas explicitement de consacrer une partie aux actions et/ou missions du CPE c'est qu'il n'est pas attendu qu'une telle partie soit développée. Dans cette épreuve de dissertation le candidat doit montrer sa maîtrise des savoirs académiques. Il peut illustrer, affiner son propos en s'appuyant sur les missions et/ou des exemples de contribution du CPE insérés dans le cours de son raisonnement, seulement dans la mesure où ils participent au traitement du sujet précis.

La maîtrise de l'expression reste un écueil pour de trop nombreux candidats qui cumulent parfois d'énormes fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, incompatibles avec la fonction de CPE. Certains candidats dont le travail est tout à fait satisfaisant et intéressant par ailleurs, perdent ainsi de précieux points du fait de ces erreurs ou maladresses. Chacun doit garder en mémoire que le CPE, comme tout professeur ou personnel d'éducation, est porteur de la langue française, qu'il sera amené à communiquer par écrit avec les élèves, leurs représentants légaux, la direction et l'ensemble de l'équipe éducative de l'établissement.

La calligraphie de certaines copies impose des efforts considérables de lecture et relecture, ce qui rend souvent difficile la perception du sens du propos et, au final, peut pénaliser les candidats. A l'inverse, les candidats qui ont soigné la présentation de leur copie avec des paragraphes aérés, une orthographe et une syntaxe irréprochable ont facilité la compréhension de leur propos. Les candidats doivent avoir conscience que dans un concours aussi sélectif que celui de CPE, chaque dixième de point a son importance.

La conclusion :

On regrettera l'absence de conclusion dans de nombreuses copies sans pour autant que cela soit toujours lié à une mauvaise gestion du temps. Lorsqu'elle est présente, elle est souvent inachevée ou sans intérêt dans son contenu. Bien souvent, le candidat ne prend pas le temps de répondre à sa problématique. Là encore, dans un concours où chaque dixième de point compte, cette négligence peut avoir de grosses conséquences.

Conseils aux candidats

La dissertation est un exercice qui permet au candidat de montrer sa capacité à comprendre et à analyser un sujet, de mobiliser des connaissances au service d'une argumentation structurée. L'architecture de la copie a donc une grande importance pour faire comprendre aux membres du jury le cheminement intellectuel du candidat et le fil conducteur de sa copie.

- Lire attentivement le sujet et consacrer un temps suffisant à en délimiter les contours.
- Eviter, impérativement, les plans « bateaux » applicables à tout sujet et qui ne rendent pas compte d'une réflexion pertinente au regard du sujet proposé.
- Veiller à la gestion du temps pour construire un devoir équilibré, préserver un temps de relecture de sa copie et corriger les fautes de syntaxe et d'orthographe, ponctuer les phrases trop longues...

- L'introduction

Elle doit être soignée et comporter :

- Une contextualisation pertinente et construite, qui initie la réflexion tout en proposant une définition des notions clés.
- Une problématique construite, véritable mise en tension des différents éléments du sujet (et surtout pas une redite de celui-ci) qui annonce l'approche qui structurera la copie. Elle ne doit pas être une simple reformulation du sujet.
- L'annonce du plan doit permettre de comprendre le fil conducteur précis du développement.

- Le développement

- Les parties doivent être structurées et équilibrées.
- Des transitions bien ménagées aident à souligner la logique et l'avancement de la réflexion.
- La copie doit comporter un apport soutenu de connaissances, bien en lien avec le sujet. Il est conseillé de se référer à la bibliographie, puis d'approfondir les questions clés, de suivre l'actualité du système éducatif et les analyses qui permettent d'en comprendre les enjeux.
- Les normes en matière de citation d'ouvrages ou d'auteurs doivent être respectées : titre de l'œuvre souligné, nom de l'auteur après une virgule. Les citations doivent être transcrites entre guillemets.

- La conclusion

Une absence de conclusion n'est pas envisageable. Elle est nécessaire, elle synthétise le propos et présente des ouvertures sur d'autres perspectives, c'est un élément à part entière du devoir. Le candidat a tout intérêt à en prévoir le contenu avant même de commencer la rédaction de la copie.

Observation et conseils des correcteurs sur le fond

Le développement du candidat doit être solide : la maîtrise de références théoriques et des apports de connaissances sont essentiels dans un recrutement de cadres de l'éducation nationale. Il en est de même de la capacité à bien cerner les attendus d'une demande. Dans le développement, les différents aspects du sujet doivent être appréhendés, de la façon la plus exhaustive.

Deux notions étaient au cœur du sujet 2020 : le travail personnel de l'élève (TPE) et la réussite de tous les élèves.

En premier lieu il convenait de bien définir ce que ces notions recouvrent.

Les meilleures copies ont su interroger la notion de réussite de tous et cerner celle de TPE en apportant une définition et en précisant ses différentes dimensions. Ce qui exigeait d'aborder le TPE selon :

- Les lieux : hors et dans la classe, hors et dans l'établissement
- Le cadre et la temporalité
- Son caractère individuel ou collectif

Pour beaucoup de candidats le TPE se restreint au travail à la maison. Cette vision trop restrictive a été pénalisée. Beaucoup de copies qui ailleurs développaient une analyse pertinente et argumentée n'ont pas obtenu d'excellentes notes car elles omettaient une partie du sujet, à savoir le TPE dans le cadre de la classe. Dans le même ordre d'idées, les enseignants sont paradoxalement les grands oubliés des réponses apportées par les candidats or le travail personnel de l'élève interroge in fine l'acte pédagogique lui-même, dans la classe et le travail de l'équipe éducative dans son ensemble.

En second lieu, il s'agissait de traiter le(s) lien(s) entre travail personnel de l'élève et réussite de tous.

Faute de s'être suffisamment interrogés sur ces deux notions, leurs contours et leurs enjeux, nombre de candidats ont tourné autour du sujet ou l'ont abordé par un angle très réducteur voire ont juxtaposé les notions sans exposer les tensions sous-jacentes au sujet. Ainsi, certains ont évoqué la réussite des élèves sans jamais y revenir dans la suite de leur propos pour centrer leur réflexion sur la façon dont le TPE peut - ou non - y contribuer. Au final, une partie conséquente des candidats a eu du mal à cerner le sujet et ses enjeux.

Sur le volet de l'apport des connaissances, le jury constate que les candidats ont, dans une grande majorité, une assez bonne connaissance du système éducatif. Beaucoup disposent de connaissances en sociologie, et en psychologie. Ces connaissances ne sont, hélas, pas toujours mobilisées à bon escient. Dans la très grande majorité des copies au-delà de références aux sciences cognitives simplement citées, un développement plus précis aurait été apprécié.

Les apports de connaissances donnent trop souvent l'impression d'occuper une fonction de remplissage imposé ou font référence aux seuls textes réglementaires. Elles sont parfois quasiment absentes, ainsi, certaines copies n'apportent que peu voire pas de connaissances théoriques, se basant uniquement sur des observations empiriques ou des réflexions personnelles. A l'inverse, pour quelques candidats, la dissertation a consisté en un étalage de ses connaissances sous forme de catalogues pas forcément reliés au sujet. Dans les deux cas, les candidats ont été lourdement pénalisés. Le jury observe qu'une dimension historique est souvent développée, notamment dans l'introduction, malheureusement, fréquemment il s'agit d'une énumération de mesures ou références qui n'abordent pas directement le sujet.

Dès l'introduction, la problématique doit partir de l'expression de constats et des enjeux auxquels l'école est exposée. Ce qui suppose des connaissances solides, variées et utilisées à bon escient.

Les copies qui sortent du lot sont celles qui partant d'une problématique pertinente et d'un sujet bien cerné, sont structurées tout en démontrant des qualités d'analyse, une capacité à prendre du recul et à argumenter en s'appuyant sur des connaissances solides.

Conseils aux candidats

- Prendre le temps de bien lire le sujet : le « décortiquer », en définir les termes, en délimiter le champ pour le circonscrire et éviter ainsi les oublis comme les digressions qui conduisent à des hors-sujet sous couvert d'un « étalage » de savoirs.
- Apporter des connaissances nourries, utilisées pour justifier et enrichir la réflexion et inscrites dans un fil conducteur précis.
- Choisir quelques références scientifiques pertinentes, développées en lien avec le sujet et non plaquées dans la copie sans être articulées à une argumentation construite.
- Elargir les domaines de connaissances aux sciences cognitives ou neurosciences, domaines qui ne peuvent être ignorés par de futurs CPE.
- Se tenir informé de l'actualité du système éducatif : tenir une veille documentaire sur les grands sujets de l'éducation d'aujourd'hui, via les publications sur internet, les sites éducatifs, les journaux spécialisés, le site du ministère, les partenaires de l'éducation nationale, le bulletin officiel, etc...

Il est rappelé aux candidats que la bibliographie du concours, sans être exhaustive, donne des pistes de réflexion sur différents sujets qu'ils doivent avoir étudiés.

Pistes pour le traitement du sujet 2020

La volonté de faire réussir *tous* les élèves est régulièrement réaffirmée. De l'école au collège, c'est depuis la loi Haby puis à travers la loi d'orientation pour l'avenir de l'école de 2006, un même parcours qui est proposé aux élèves autour d'un socle commun de connaissances et de culture. Dans son domaine deux le socle met en

avant, l'objectif « d'apprendre à apprendre, seul ou collectivement, en classe et en dehors ». On voit ainsi affirmée la nécessité de l'engagement de l'élève dans son travail - durant le temps scolaire mais aussi au-delà - et de l'acquisition d'une autonomie dans les apprentissages. Dans les lycées, l'objectif d'un continuum « bac - 3/bac + 3 » et les modalités d'organisation des enseignements exigent également de nouvelles formes de travail personnel, tournées elles vers l'apprentissage de l'autonomie et l'engagement de l'élève dans son projet personnel de formation, ceci aussi bien dans les filières générales que technologiques ou professionnelles.

Au travers de ces objectifs c'est bien la notion de travail personnel qui est interrogée. De façon trop restrictive, ce travail personnel de l'élève est souvent assimilé aux devoirs à la maison, soulevant ainsi les questions de l'interface entre l'école et la famille et du risque de renforcement du poids des inégalités - culturelles, sociales et financières – dans les performances scolaires des élèves. Toutefois, le travail personnel de l'élève ne se résume pas au travail à la maison. Il est d'abord au cœur des apprentissages dans la classe et au sein de l'école ou de l'établissement dans les temps hors la classe. La question du travail personnel de l'élève interroge donc les dispositifs et modalités pédagogiques d'enseignement, l'organisation du temps scolaire et du temps à l'école et, par conséquent, les missions de chacun des acteurs de la communauté éducative qui œuvrent pour la réussite de tous les élèves.

Cette notion de réussite mérite aussi d'être interrogée, le jury a accepté que le candidat se centre sur la seule réussite scolaire, ceci quelle que soit la voie de formation, mais également que cette réussite soit entendue comme celle de l'insertion dans la vie citoyenne et professionnelle. Il appartenait au candidat de préciser, dès l'introduction, le champ qui serait le sien.

Ainsi, ont été valorisés les candidats qui, dès l'introduction, ont su montrer :

- leur capacité à sortir de l'amalgame souvent fait entre travail personnel et devoirs à la maison. Le travail personnel étant posé comme l'ensemble des stratégies utilisées par l'élève pour réaliser les apprentissages qu'on lui propose, de manière autonome, ce qui suppose aussi un effort de sa part. Il ne se fait pas forcément seul mais dans l'interaction avec un ou plusieurs enseignants, ou d'autres adultes et avec des pairs. Il est à relier à la notion d'effort et de développement personnel.
- leur capacité à centrer leur vision sur l'élève et ses besoins et la façon dont l'institution scolaire y répond.
- leur perception du rôle des personnels de l'éducation nationale dans la question de l'équilibre entre ce "travail personnel" et l'accompagnement pédagogique, les gestes professionnels des enseignants pour faire réussir les élèves et la capacité des professionnels à mettre les élèves en activité.

Le sujet offrait la possibilité de choisir parmi plusieurs problématiques possibles.

A titre d'exemple, le candidat pouvait partir du constat que les appréciations portées sur les bulletins scolaires font souvent référence au travail personnel de l'élève, son insuffisance expliquerait les difficultés rencontrées alors que sa qualité serait gage de réussite. L'attendu paraît aller de soi. Pourtant, la définition même de ce que recouvre ce travail personnel de l'élève, tout comme la façon dont l'équipe pédagogique et éducative peut contribuer à en faire un levier de réussite sont rarement discutées.

Ce qui pouvait amener la problématique suivante : la question se pose donc des conditions nécessaires pour que le travail personnel de l'élève soit un levier de réussite de chaque élève et non une source de renforcement des inégalités sociales et scolaires.

Plusieurs logiques pouvaient guider la construction du plan, pour organiser la composition et montrer comment développer et soutenir les apprentissages des élèves.

Deux sont identifiées ci-dessous, cette fois encore il ne s'agit que d'exemples. D'excellentes copies proposaient d'autres démarches en réponse à une problématique posée en introduction.

- 1- Une logique organisée autour des différentes modalités et lieux du travail personnel - à développer en relation avec les compétences que l'on veut voir émerger chez les jeunes

Cette logique permettait de mettre en évidence :

- le travail personnel en classe dans les différentes situations d'apprentissage que le professeur peut proposer ou que les textes prévoient ;
- le travail personnel au collège ou au lycée (voir à l'école) dans les moments hors la classe : les moments de permanence, les temps périscolaires, notamment pendant la pause méridienne ; notamment dans le cadre du dispositif « devoirs faits » au collège, de l'accompagnement personnalisé, du travail autonome qui peut par exemple être mené au CDI ou durant les temps de permanence ;
- le travail personnel à la maison.

- 2- Une logique organisée autour des acteurs qui peuvent favoriser et accompagner le travail personnel des élèves

- les enseignants en charge de disciplines qui interviennent dans des temps inscrits dans l'emploi du temps, dans leurs différents rôles (en classe, en accompagnement personnalisé, en « devoirs faits »)
- autres personnels : les professeurs documentalistes, les personnels éducatifs (CPE, assistants d'éducation, assistants pédagogiques), les personnels du secteur de la santé et de l'action sociale (infirmiers, psychologue de l'éducation nationale, assistants sociaux...)
- les familles et autres « partenaires » extérieurs : associations mais aussi organismes privés.

Dans tous les cas, il était attendu :

- Une interrogation sur la notion et les formes du travail personnel, ainsi que sur celle de réussite.
- Une réflexion sur la justice sociale au regard de l'objectif de réussite de tous les élèves. Ce qui induit des connaissances en philosophie et sociologie de l'éducation.
- Un questionnement sur les lieux du travail personnel et les outils qui peuvent en être le support, les dispositifs existants et leurs évolutions. Ce qui induit une connaissance du système éducatif, de ses évolutions et enjeux, de son actualité et de l'EPL.
- Une analyse du rôle des personnes ressources dans l'établissement et des partenaires de l'école.
- Des connaissances liées à la psychologie et aux sciences cognitives, sur les processus d'apprentissage.
- Une prise de recul soulignant, notamment, les limites ou éventuels effets contreproductifs des pratiques et des dispositifs mis en place

iii) L'épreuve 2 : étude de dossier portant sur les politiques éducatives

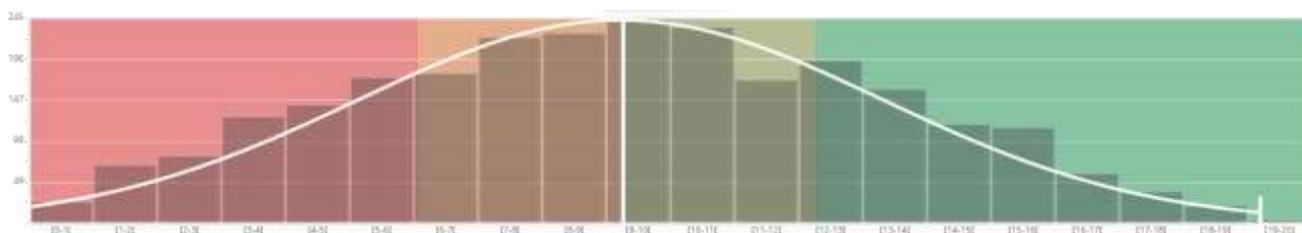
Le sujet 2020

Dans la perspective d'une réunion du conseil pédagogique et à partir des documents composant ce dossier, vous rédigerez une note de synthèse sur l'importance de la justice scolaire afin de favoriser un parcours de réussite des élèves.

Puis, en vous fondant, notamment sur votre note, vous proposerez un protocole visant à valoriser la contribution de la vie scolaire à l'amélioration du sentiment de justice scolaire dans l'établissement dont vous êtes le ou la CPE.

Le sujet complet est disponible en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports <https://www.education.gouv.fr/les-sujets-et-rapports-des-jurys-des-concours-de-conseillers-principaux-d-education-7580>

La répartition des notes obtenues par les candidats



Ce que l'épreuve vise à évaluer - cf. annexe 1 de l'arrêté du 19 avril 2013

- La pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement.
- La capacité du candidat à mobiliser sa connaissance du rôle et des missions du conseiller principal d'éducation au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mettre en perspective.
- Les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos, dans un contexte professionnel.

Les rapports du jury antérieurs apportent des informations complémentaires qui précisent les attendus

- Tous les éléments de la note de synthèse devront obligatoirement prendre la forme de paragraphes rédigés. Le plan avec des titres aux parties et sous-parties devra être clairement apparent.
- Aucune référence extérieure au dossier ne doit apparaître dans le corps de la note de synthèse.
- La partie propositionnelle qui suit la note de synthèse, se distingue clairement comme un travail à part, mobilisant des connaissances personnelles, elle fait l'objet d'un barème spécifique fixé chaque année par le jury en fonction du sujet.

Les attendus du jury

Pour la note de synthèse

- Une problématisation – la problématique doit servir de fil rouge à la copie - et une contextualisation dans l'introduction qui doivent rendre compte d'une bonne perception des enjeux du sujet.
- Pas d'apport personnel dans la note de synthèse à l'exception de l'introduction et de la conclusion.
- Une maîtrise de la méthodologie de la note de synthèse.
- Une introduction, un développement, une conclusion.

- Des parties distinctes, structurées avec un plan lisible permettant des enchaînements logiques.
- La présentation du corpus de documents et des références aux textes du dossier.
- Une exploitation de tous les documents qui évite l'écueil de la paraphrase, de la redite et de la juxtaposition mais permet d'alimenter, nourrir de contenu de la note.

Une partie propositionnelle dans laquelle un apport personnel est attendu et qui :

- Réponde bien au sujet ;
- Ne se résume pas à un catalogue d'actions sans hiérarchie ni structuration ;
- Complète la note de synthèse en apportant un point de vue personnel étayé et illustré par l'exercice ou l'observation de l'exercice professionnel ;
- Témoigne des capacités de recul et d'esprit critique, de la connaissance de l'EPL et de la compréhension des missions du CPE

Le tableau suivant précise les attendus qui, au regard de ce sujet spécifique, ont servi de document d'appui aux correcteurs pour évaluer les copies :

<p>Introduction Le sujet est contextualisé</p> <p>Les termes clés sont définis</p> <p>Le sujet est problématisé.</p> <p>Le contenu « matériel » du dossier est présenté</p> <p>Annonce du plan</p>	<p>Le candidat s'appuie sur ses connaissances pour définir les termes et exposer les enjeux du sujet</p> <p>- justice scolaire - parcours de réussite des élèves</p> <p>La problématique retenue est clairement et distinctement explicitée (une tension et non une simple question)</p> <p>Nombre de documents et caractérisation succincte</p> <p>Le plan choisi est présenté</p>
<p>Développement</p> <p>Le plan</p> <p>Le développement</p> <p>Documents</p>	<p>Le plan apparait clairement. Des titres sont donnés aux parties et sous-parties. La démarche est cohérente au regard de la problématique et met en évidence les points clés développés dans les documents. Elle permet d'organiser de façon pertinente, les informations fournies par les différents documents</p> <p>La synthèse a un caractère informatif. Elle est une source qui peut constituer un support des échanges lors du conseil pédagogique et une aide à la décision. Elle permet de répondre de façon synthétique à la problématique.</p> <p>Tous les documents sont utilisés (leur n° est cité), certains sont mis en relation. Les informations essentielles sont repérées, mobilisées et comprises. Leur utilisation révèle une capacité d'analyse et une bonne compréhension des enjeux de l'éducation à la citoyenneté.</p> <p>Le candidat n'apporte pas de connaissances personnelles ou références autres que celles des documents</p>
<p>Conclusion</p>	<p>Une réponse est apportée à la problématique Pertinence de l'avis personnel s'il est formulé</p>
Partie synthèse	
Partie propositionnelle	
<p>Introduction</p>	<p>Une brève introduction permet de contextualiser la demande en établissant du lien avec la première partie ; Elle annonce le plan</p>

Développement	<p>Le développement témoigne de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la capacité à proposer des axes d’actions clairs, explicites, identifiant bien les acteurs et leurs missions - de la connaissance du fonctionnement institutionnel de l’EPL - d’une démarche intellectuelle pertinente et cohérente - du réalisme du candidat <p>Des connaissances sont apportées La place et le rôle du CPE et de la vie scolaire sont compris et précisés Les actions proposées respectent le cadre défini par les textes officiels</p>
Conclusion	Bref rappel des objectifs du projet de protocole et perspectives
Maitrise de la langue	Syntaxe, niveau de langue, qualité de l’expression Respect des règles de grammaire, orthographe, ponctuation.

Conseils aux candidats

L’exercice de la note de synthèse requiert une parfaite gestion du temps qui suppose d’abord une lecture rapide et efficace des documents proposés de manière à les qualifier et à définir la problématique qui va être le fil rouge de la note.

Pour partie, ces documents sont connus des candidats et ainsi devraient permettre une lecture différenciée : en mode « mineur » si on les connaît en mode « majeur » si on les découvre. La culture professionnelle du candidat est donc fondamentale si l’on veut pouvoir respecter les contraintes temporelles de l’exercice (cinq heures). Un certain nombre de copies propose une analyse pertinente, quelquefois partielle, des documents. Cependant, les documents peuvent être mal ou insuffisamment exploités ; ils sont parfois seulement cités sans que les relations entre eux soient mises en évidence. Certains candidats, faute d’une étude approfondie des documents, commettent des contresens.

De la lecture et de la compréhension des documents dépend la qualité de la proposition du candidat.

La synthèse doit faire émerger les qualités d’analyse et de réflexions du candidat. Les textes doivent, sans être paraphrasés, alimenter, nourrir le contenu de la note et être complétés – pour la partie propositionnelle - de points de vue personnels étayés et si besoin illustrés par l’exercice professionnel. Pour la note de synthèse, on devra s’abstenir impérativement de points de vue personnels.

Dans le cadre de la préparation de l’épreuve, il convient de s’entraîner à problématiser. En effet, la problématique n’est pas une simple question, c’est la mise en tension d’un sujet sur une politique éducative qui doit aussi situer le CPE.

S’entraîner à l’élaboration, à la construction d’un plan est essentiel. Celui-ci doit permettre une organisation efficace de la pensée, il permettra ensuite au lecteur de suivre le cheminement proposé par le candidat.

Il ne faut pas négliger la construction de l’introduction. Elle doit conceptualiser le sujet et en définir les termes clefs. Elle se construit avec une amorce, une problématique et une annonce du plan qui va permettre de répondre à cette problématique.

Dans le développement, il convient de bien identifier les parties, les sous parties, celles-ci gagneront à être introduites par des transitions claires.

Les documents doivent être intégralement utilisés dans la note de synthèse. Pour cela, il est nécessaire de les avoir au préalable bien analysés pour pouvoir les utiliser avec la plus grande pertinence possible. Il faut bien repérer dans le corpus les parties de textes qui seront analysées.

Si les citations sont intéressantes et peuvent venir illustrer le propos, elles doivent cependant être utilisées avec discernement et parcimonie. Elles ne peuvent se substituer à une reformulation intégrant l'analyse des textes faite par le candidat.

La partie synthèse comporte une conclusion, celle-ci doit également être construite et permettre de répondre à la problématique. Elle a aussi pour objet d'ouvrir plus largement le sujet et sa thématique. Cette conclusion n'introduit pas la seconde partie.

La partie propositionnelle doit bénéficier elle aussi d'une construction formelle et claire. Elle comporte une introduction et une conclusion qui encadrent un développement construit et rédigé.

Cette partie ne doit pas prendre la forme d'une liste, elle doit être intégralement rédigée.

Le développement met en lien des actions concrètes et des éléments d'analyse. Cette analyse repose sur des éléments de diagnostic, des constats, des enjeux.

Il est important de présenter le cadre de la partie propositionnelle. Dans le cas présent, en l'absence d'indication dans la formulation du sujet le candidat pouvait choisir de se situer en collège ou en lycée.

Il s'agit de mettre en exergue la place occupée par le CPE et le service Vie Scolaire dans les propositions.

Les actions proposées doivent s'inscrire dans un plan cohérent pour éviter le « catalogue ». Par conséquent, les actions doivent avoir un lien entre elles et sont au service des réponses proposées et des propositions formulées.

La partie propositionnelle doit permettre au candidat de prendre de la hauteur et d'inscrire l'action du CPE dans un contexte global d'établissement.

De façon générale, le jury remarque que la partie propositionnelle est souvent incomplète, certainement par manque de temps. Il est nécessaire que le candidat organise et répartisse son temps de préparation pour ne pas négliger cette seconde partie de l'exercice et gagner des points précieux.

Dans la forme

- La qualité de la langue est à soigner de même que l'orthographe, l'écriture et le soin à apporter à la copie. On privilégiera une copie aérée, avec un effort de syntaxe et de structuration.
- La méthodologie de la synthèse est incontournable, avec une introduction et une conclusion qui ne doivent pas être négligées.
- Le plan structuré doit être annoncé, respecté et cohérent.
- Le devoir doit comporter une présentation synthétique du corpus documentaire. Les parties doivent être bien distinctes, les sous parties apparentes et liées par des transitions qui marqueront le déroulement de la pensée.
- Les documents utilisés doivent comporter des références précises. Ils gagneront à être correctement liés entre eux.

- Il est souhaitable d'équilibrer les différentes parties sans négliger la partie propositionnelle qui devra arriver à son terme, conclusion comprise.
- La gestion du temps est un élément important pour réaliser un bon exercice.

Sur le fond

- La problématisation doit être claire, pertinente et explicitement en lien avec la suite du devoir.
- Il faudra s'extraire du corpus en ne le recopiant pas et il est indispensable de définir avec précisions les notions, ici la justice scolaire par exemple.
- Une bonne maîtrise des textes officiels est attendue de même que celle qui concerne les référentiels.
- La partie propositionnelle doit être fondée sur la démarche de projet depuis le diagnostic jusqu'à l'évaluation.
- Le rôle du CPE doit être abordé de manière explicite en bannissant l'effet catalogue.

Eléments de corrigé

Observation du jury

La thématique proposée renvoyait à une problématique centrale pour tout CPE. Les documents du corpus facilitaient l'approche du sujet.

Contexte

La réussite des élèves est multifactorielle et si l'on reconnaît facilement qu'elle ne dépend pas uniquement des résultats scolaires chiffrés, on oublie trop souvent l'importance de la justice scolaire dans le parcours de réussite, elle est pourtant un facteur essentiel du climat scolaire.

La justice scolaire comprend notamment l'ensemble des situations au travers desquelles des membres de la communauté scolaire vont vivre ou faire vivre à autrui un sentiment de justice voire d'injustice et cela dépasse la simple question des sanctions et punitions. Cette notion de justice scolaire se situe à chaque instant de la vie de l'élève.

Tous les personnels des établissements scolaires sont concernés mais, de par sa formation, le CPE est sûrement un des personnels les plus à même de sensibiliser les acteurs à l'importance et aux différentes dimensions de la justice scolaire et aux conséquences individuelles et collectives du sentiment d'injustice que peuvent ressentir certains élèves.

La réflexion s'engage alors autour de l'application des textes officiels, de la prévention, de l'attitude des adultes, de la prise en compte de la parole de l'élève, de la qualité de l'évaluation, (encouragements ou dévalorisation de l'élève), de la gestion des punitions et sanctions en évitant l'impunité mais avec pour corollaire une modération des exclusions, l'application du contradictoire, l'écoute bienveillante et réellement empathique, l'acquisition des compétences psychosociales et de toute technique innovante en la matière (médiation par les pairs, justice réparatrice, communication non violente...).

La prise en compte globale de tous ces aspects de justice en milieu scolaire contribue à la construction d'un climat positif dans l'établissement et dépasse de loin le simple cadre du seul « bien-être » qui demeure lui, individuel. Cette question interroge directement le CPE et sa capacité, par ses missions, à contribuer à l'amélioration du sentiment de justice scolaire dans son établissement.

Le corpus de textes

Il se compose de 9 documents : des textes officiels à visée prescriptive (documents 4 et 5), réflexive (document 3), une enquête (document 8), des textes à visée réflexive (documents 1, 2, 6 et 9), un schéma (document 7).

Des exemples de problématiques et de plans

Les candidats peuvent choisir d'autres entrées. La pertinence du choix du candidat s'évalue au regard de la possibilité ouverte – ou non – par sa problématique de :

- Poser les différents enjeux soulevés par le sujet
- Mobiliser l'ensemble des documents
- Structurer la synthèse de façon pertinente
- **1ère approche : En quoi développer le sentiment de justice scolaire est-il un enjeu pour une communauté éducative au service la réussite de tous les élèves ?**
- La réussite des élèves dépend d'un climat scolaire serein
 - Le cadre réglementaire (documents 3, 4, 5)
 - Développement d'un sentiment de sécurité (documents 2, 4, 7, 8)
 - Comment est perçu le sentiment de justice (documents 1, 2, 8, 9)
- Une réponse adaptée, proportionnelle, équitable face aux incivilités
 - Organisation interne de l'EPL (documents 3, 4, 5, 9)
 - La bienveillance éducative (documents 2, 6, 7, 8)
 - L'explicitation du droit (documents 3, 4, 5)
- Un enjeu global dans la prévention, la réparation, la formation
 - La responsabilité de tous et de chacun (documents 3, 4, 5, 9)
 - Motiver, associer les équipes (documents 2, 3, 6, 7)
 - Evaluer les résultats (documents 1, 6, 8)
- **2ème approche : En quoi la justice scolaire est-elle une condition pour que l'Ecole remplisse pleinement ses missions ?**
- La réussite des élèves dépend d'un climat scolaire serein
 - Le cadre réglementaire (documents 3, 4, 5)
 - Développement d'un sentiment de sécurité (documents 2, 4, 7, 8)
 - Comment est perçu le sentiment de justice (documents 1, 2, 8, 9)
- L'éthique professionnelle en question
 - L'exemplarité des personnels (documents 2, 3, 6, 9)
 - L'attitude et les réponses face aux incivilités (documents 3, 4, 5, 6)
 - La prise en compte de l'élève et de sa famille (documents 1, 2, 5, 9)
- Un enjeu global pour les équipes éducatives
 - La responsabilité de tous et de chacun (documents 3, 4, 5, 9)
 - Motiver, associer les équipes (documents 2, 3, 6, 7)
 - Accompagner et évaluer (documents 1, 2, 6, 7, 8)

Un exemple de développement de la synthèse

I. La réussite des élèves dépend d'un climat scolaire serein

1. Au travers du cadre réglementaire

Tous les personnels doivent s'emparer de cette question de justice scolaire pour l'instauration du meilleur climat scolaire possible à la fois au sein de la classe, dans l'établissement et également aux abords de celui-ci, au travers des actions de formation, de sécurisation mais aussi dans les partenariats engagés (document 4). Un travail sur la construction du règlement intérieur avec une véritable culture du droit et de la sécurité est préconisé dans le document 5.

Afin de garantir la dimension éducative des sanctions et punitions, Florence ROBINE et Éric DEBARBIEUX, dans le document 3, rappellent le travail à effectuer sur l'affectif plutôt que sur le réglementaire et le devoir de responsabilisation des élèves.

2. Dans un contexte de développement du sentiment de sécurité

Il faut connaître les mécanismes cérébraux des sentiments (document 2) qui, en fonction des sollicitations, vont permettre à l'élève, comme à l'enseignant par le biais « d'alliances éducatives », de rompre l'isolement (document 2) ou de renforcer l'estime de soi par une bienveillance éducative. Il s'agit ainsi d'entraîner un mécanisme vertueux de réussite scolaire (document 7). Globalement, les lycéens interrogés dans une enquête de climat scolaire et de victimisation en 2015 et 2018 déclarent à 93.9% se sentir « bien ou plutôt bien » dans leur lycée (document 8). Pour autant, ce sentiment ne se décrète pas, il s'instaure dans une lutte au quotidien contre les violences et les incivilités que rappelle le Ministre de l'Éducation Nationale dans son communiqué de presse du 31 octobre 2018 (document 4).

3. Un sentiment de justice scolaire diversement perçu

30% des trois cents élèves de troisième interrogés en 2006 dans l'enquête Socrates Prétest estiment ne pas être traités avec justice (document 1). Karine RAVEAU rappelle que toutes les humiliations verbales ou physiques ont des effets nocifs sur le cerveau (document 2), les punitions ou les notes données sont jugées « plutôt sévères ou très sévères » par les lycéens (source MENJ-DEPP 2018, 2015) pour près de la moitié d'entre eux (document 8). L'évaluation chiffrée traditionnelle contribue aux difficultés scolaires de certains, nous dit Pierre MERLE, et la connaissance de l'origine sociale et du niveau scolaire par l'enseignant, avec la fiche remplie en début d'année, renforce l'injustice en ouvrant le risque de reconduire les évaluations antérieures (document 9). Nous approchons là le principe de l'évaluation équitable (document 9) et des relations avec les professeurs notamment, jugées « bonnes voire très bonnes » à plus de 83% par les lycéens et à plus de 94% par les autres adultes (document 8).

II. Une réponse adaptée, proportionnelle, équitable face aux incivilités

1. Dans le contexte de l'établissement

Pour que le sentiment de justice scolaire l'emporte, il faut obtenir une réponse adaptée, proportionnelle, équitable face aux incivilités et c'est dans l'organisation interne que doit se manifester cette réponse : « la sanction doit concerner les agissements et non la personne » précisent Florence ROBINE et Éric DEBARBIEUX (document 3), elle doit être ajustée en privilégiant une bonne organisation des conseils de discipline (document 4) et l'explicitation du sens avec, entre autre, les principes du contradictoire, de la proportionnalité et de l'individualisation (document 5).

On doit conserver la cohérence, limiter les exclusions grâce au registre des sanctions (document 5) et favoriser les partenariats associatifs (document 4) afin de trouver des mesures de responsabilisation, véritables alternatives à la sanction d'exclusion de l'établissement (document 5). En cas de problème avec un élève, « une discussion directe est toujours plus utile qu'une fiche » nous dit Pierre MERLE (document 9).

2. Dans le cadre de la bienveillance éducative

C'est grâce à un cadre de bienveillance éducative que chacun peut trouver le bien-être et la considération d'une relation juste (document 2). Le rapport de confiance et d'ouverture à l'enseignement entraîne la persévérance scolaire, la réussite, la curiosité au savoir et de facto le bien-être de l'élève dans et hors de l'école dans un cercle vertueux décrit par Christophe MARSOLLIER (document 7). Avec les statistiques fournies par la DEPP en décembre 2018, 85% des lycéens trouvent que les notes sont « très justes ou plutôt justes » (document 8). Mais François DUBET analyse une école plus juste « à la manière dont elle traite les élèves les plus faibles ». Elle se doit d'être « un espace d'apprentissage des droits et devoirs du citoyen » (document 6).

3. Au travers de l'explicitation du droit

Il faut expliciter le droit en apportant un soutien à la parentalité (document 4), en légitimant l'adulte dans ses fonctions (document 3) ou encore en construisant le règlement intérieur. Les leviers sont aussi dans le travail coopératif, en mutualisant et harmonisant les bonnes pratiques – au sein des commissions éducatives par exemple – (document 5) mais également dans la mise en œuvre d'une justice restauratrice ou d'une médiation par les pairs (document 5). Il faut donner des modèles et des modalités d'apaisement en cas de conflit (document 3).

III. Un enjeu global dans la prévention, la réparation, la formation

1. Une responsabilité partagée

Dans un sens, l'enjeu global repose à la fois dans la prévention, la réparation et la formation. C'est bien la responsabilité de tous et de chacun qui est en jeu y compris celle des élèves que l'on doit responsabiliser (document 3). Mais c'est au travers de la formation, de la sécurisation, dans et aux abords, que l'école conservera la sérénité nécessaire à ses missions dans le cadre de l'exigence républicaine (document 4). C'est au travers de techniques innovantes, de la construction du sens, d'une justice réparatrice qu'on limitera les incivilités et donc les exclusions (document 5).

2. Une motivation partagée

Pour cela, il faut associer les équipes : la fraternité, l'équité, la sécurité ne s'édicent pas (document 2), les enseignants sont justes lorsqu'ils sont « équitables, attentifs, chaleureux et efficaces » (document 6). Au cœur de ce sentiment global de justice, on retrouve l'estime de soi (document 7) qui est confortée par les compétences civiques transmises par l'école dans ses curricula et l'espace de laïcité offert aux élèves pour mieux vivre ensemble (document 6).

3. Une évaluation partagée

La France serait-elle la « championne de l'injustice à l'école » ? (Document 1). Les données PISA déterminent un modèle d'enseignement juste lorsqu'il apporte le soutien nécessaire et reste attentif (document 1). En observant la place des cultures, des langues dans les systèmes de formation, on peut en déduire les enjeux de la justice scolaire et les moyens attribués dans le comparatif des financements des programmes (document 6). La capacité d'un système scolaire à atteindre ces objectifs s'évalue à l'aune d'une pluralité d'indicateurs, ainsi dans une école plus juste, « la confiance en soi est indépendante des performances scolaires » d'après François

DUBET (document 6). Mais, pour encore 46% des lycéens interrogés en 2018, les notes données sont jugées « sévères ou très sévères » (document 8).

Conclusion

Les critères de justice pour les élèves sont multiples : le mérite, l'égalité, l'autonomie nous rappellent Sophie DESVIGNES et Denis MEURET mais tout cela concourt au respect pour François DUBET (document 1). Et ce respect des règles, connues et partagées par tous (document 5), dans un cadre contraint mais chaleureux où les élèves se sentent à la fois en sécurité et compris (document 8) dans une relation de confiance et d'ouverture, de bienveillance active (document 7), d'évaluation équitable (document 9), de gratifications (document 2), d'attention et d'égalité de traitement (document 1), offrira le cadre indispensable pour l'épanouissement et la réussite des élèves animés par un véritable sentiment de justice scolaire sur fond de pacte républicain et d'ascenseur social. La prise en compte globale de tous ces aspects de justice en milieu scolaire permettra également de « transformer une difficulté en construction sociale » (document 3). En explicitant le sens des sanctions, on permet à l'élève de se positionner comme citoyen et de « s'inscrire dans une démarche constructive de responsabilisation » (document 5).

Au final, la justice scolaire peut être observée à l'aune d'une justice plus large et égalitaire afin de permettre aux élèves d'avoir toutes leurs chances de réussite et d'intégration dans la société.

3. Bilan des épreuves d'admission

i. Les statistiques générales

CANDIDATS ADMISSIBLES...542
 ABANDONS1
 CANDIDATS ABSENTS.....26
 CANDIDATS PRESENTS.....515

Avec 12.72/20 la barre d'admission connaît une légère régression par rapport à l'an passé mais reste supérieure à celle de 2018 (260 postes) alors que le nombre de postes était identique à celui de cette année (12,98 en 2019, 12,5 en 2018, 12 en 2017).

La moyenne des notes des candidats admis reste très élevée. Le concours est sélectif et recrute à un très haut niveau.

Candidats	Admission + admissibilité	Admission
Moyenne des candidats admissibles	12,9 (12,98)	12,57 (12,43)
Moyenne des candidats admis	14.66 (15,05)	15,05 (15,40)

- Entre parenthèses, les données 2019

Résultats par épreuve

	Nombre de présents	Moyenne		Notes	
		Présents	Admis	Mini	Maxi
Mise en situation professionnelle	516	12,3	14,77	3,01 <i>Admis 7,2</i>	20
Epreuve sur dossier	517	12,83	15,37	3,52 <i>Admis 7,81</i>	20

A noter : seuls 12 candidats ont été admis malgré une note inférieure à 10 à l'une des deux épreuves d'admission

Qui sont les admis ?

Répartition par sexe en % des candidats

	Admissibles	Présents	Admis
Femmes	81,2	81,5	81,5
Hommes	18,8	18,5	18,5

Répartition par âge

- Le plus jeune admis est né en 1999
- Le plus âgé des admis est né en 1972
- Près de 9 admis sur 10 ont entre 22 et 34 ans

Si le taux de réussite au concours des hommes et des femmes est identique, la féminisation du corps se poursuit de façon marquée.

Par profession

Part des étudiants et AED en % des	Présents	Admis
Etudiants <i>Dont ESPE</i>	50,9 50%	59,3 57,4
AED	27,7	27,8

Par titre requis

Titre ou diplôme requis		Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
104	DOCTORAT	2	2	0
106	DIP POSTSECONDAIRE 5 ANS OU +	4	4	0
109	MASTER	165	156	75
110	GRADE MASTER	6	5	1
111	DIPLOME CLASSE NIVEAU I	1	1	1
218	DIPLOME D'INGENIEUR (BAC+5)	2	2	2
234	DIPLOME GRANDE ECOLE (BAC+5)	4	4	4
239 001	DISP.TITRE 3 ENFANTS (MERE)	3	3	0
239 002	DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	1	1	1
243	M1 OU EQUIVALENT	110	99	48
255	INSCR. 4EME ANNEE ETUDES POSTSECOND	5	5	3
258	ENSEIGNANT TITULAIRE -ANCIEN TITUL.	2	2	1
264	DIPLOME POSTSECONDAIRE 4 ANS	1	1	0
276	INSCRIPTION EN M2 OU EQUIVALENT	80	79	51
280	INSCRIPTION EN M1 OU EQUIVALENT	156	154	83

ii. L'accueil au lycée Toulouse Lautrec

Avec l'aide de la direction et des personnels du lycée, le jury s'est efforcé d'offrir aux candidats des conditions qui leur permettraient de donner le meilleur d'eux-mêmes. Ceci tant par les conditions matérielles et les propos tenus lors de l'accueil des candidats que par l'attitude de chacune des commissions lors des interrogations.

L'engagement et le civisme de tous, personnels du lycée et du rectorat, membres du jury, surveillants et candidats a permis, dans le respect strict du protocole national, de garantir la mise en œuvre des conditions sanitaires visant à éviter la propagation du covid-19. Que chacun en soit à nouveau remercié.

L'entrée du lycée



LA SALLE DU JURY POUR L'ACCUEIL DES CANDIDATS

Compte tenu du contexte sanitaire, l'accueil des candidats par le directoire s'est fait par groupes restreints dans les salles de préparation. En temps habituels une salle est dédiée à cet accueil. Dans tous les cas, avant le début de préparation, un membre du directoire vérifie les identités, rappelle les attendus et le déroulement de chacune des deux épreuves, avant de distribuer les sujets.

UNE SALLE DE PREPARATION

Dans le respect des mesures de distanciation sociale, chaque salle de préparation n'accueillait cette année que 12 candidats.



Une tablette est mise à disposition des candidats en salle de préparation pour l'épreuve d'entretien sur dossier



Sous l'œil vigilant des surveillants, chaque candidat compose sur la table portant le numéro de la commission qui l'interrogera. Le candidat est ensuite accompagné dans la salle où l'attend la commission.

UNE SALLE D'INTERROGATION



Cette année, pour faciliter le respect des consignes sanitaires, les commissions ne comptaient que 2 membres du jury contre 3 habituellement (CPE, personnel de direction ou inspecteur)

En conséquence du contexte sanitaire, une partie des candidats a bénéficié d'interrogations en visioconférence. Il s'agit de candidats issus des DOM et COM, à qui cette possibilité était offerte, et de candidates en fin de grossesse qui en ont fait la demande. Ces candidats ont été placés dans des conditions d'accueil, de préparation et d'interrogation identiques à celles des candidats accueillis au lycée Toulouse Lautrec. Le jury a veillé à prendre en compte les décalages horaires pour leur permettre de se présenter au concours dans les meilleures conditions. De ce fait, les candidats ultra-marins ont passé chacune des épreuves sur deux journées distinctes.

iii. L'épreuve de mise en situation professionnelle

Déroulement

Le candidat a préparé en amont un **dossier dactylographié de dix pages au plus – éventuelles annexes incluses -**, par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une **situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation**. Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission.

C'est à partir de ce dossier que les membres du jury élaborent une question portant sur le sujet ou prolongeant la thématique qu'il a développée. Cette question est remise au candidat à son arrivée dans la salle de préparation. Selon le contenu du dossier, elle peut, par exemple, appeler un élargissement permettant la mise en perspective d'une situation décrite dans le dossier ou un approfondissement d'un point particulier.

Le candidat dispose alors de 30 minutes pour préparer l'exposé de 10 minutes. Il peut autant que de besoin s'appuyer sur son dossier qui reste à sa disposition durant la préparation et tout au long de l'épreuve.

L'exposé est suivi d'un entretien de 50 minutes. Cet entretien porte sur le dossier, sur l'exposé mais aussi sur des questions plus larges, par exemple relatives aux missions du CPE, à la connaissance de l'EPL ou du système éducatif.

Les attendus

Cette épreuve est destinée à **évaluer la capacité du candidat à construire une situation** mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc., et à en dégager une ou plusieurs problématiques. L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche.

Elle permet d'**évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire** dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves.

Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la **connaissance que le candidat possède** des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier.

Le jury appréciera l'**aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule**, et son aptitude à mobiliser des éléments relevant de la recherche à des fins professionnelles.

Il n'est bien entendu pas attendu du candidat qu'il s'appuie sur une expérience approfondie des missions du CPE, en revanche il doit être en mesure, par ses réponses aux questions, de développer une analyse distanciée, de la situation présentée, de faire la preuve de sa capacité à se projeter dans les missions, à adopter la posture attendue d'un personnel d'éducation du service public et de son bon sens.

Sont ainsi appréciés :

- **Pour le traitement de la question**
 - la clarté de la réponse : structuration et qualité d'expression et d'analyse ;
 - la pertinence de la réflexion (justesse, cohérence) ;
 - la capacité à mobiliser les éléments du dossier pour traiter le sujet.

- **Lors de l'entretien**
 - la capacité à construire une situation professionnelle. Le jury est attentif à la capacité du candidat à problématiser une situation professionnelle et à la mettre en lien avec des apports théoriques ;

- des modalités d'actions pertinentes et réalistes ;
- la connaissance des missions du CPE, la capacité à le situer au sein de la communauté éducative (conseiller du chef d'établissement, ...) ;
- la connaissance de l'EPL ;
- l'aptitude à argumenter et la qualité d'expression.

Observations des interrogateurs et conseils aux candidats

Les prestations des candidats montrent que cette épreuve fait l'objet d'une préparation sérieuse, beaucoup ont une réelle maîtrise académique des missions et du rôle du CPE.

• Le dossier et son utilisation

Les membres du jury auxquels le candidat s'adresse connaissent parfaitement le dossier, ils l'ont lu et étudié, ils ont rédigé la question qui a été communiquée au candidat en début de préparation, ils attendent une prestation qui ne soit pas une simple redite de ce qu'ils connaissent déjà, mais bien une réponse à la question, qui se nourrisse certes du dossier mais qui soit capable de montrer tout le potentiel du candidat.

Il n'est donc pas attendu des candidats une synthèse de leur dossier mais une réponse à la question posée s'appuyant sur le dossier, étayée par des connaissances, notamment théoriques, et témoignant d'une prise de recul par rapport à la situation présentée. Le peu de distance vis-à-vis du dossier enferme souvent le candidat dans des réponses passant à côté de la question.

Un dossier problématisé, évitant l'écueil de la seule description du ou des dispositifs observés, appuyé sur des connaissances solides constitue un atout certain pour la réussite de cette épreuve. Ce travail préalable permettra au candidat d'approfondir sa réflexion pour préparer dans un délai très court une réponse à la question qui interroge un point précis du dossier et/ou l'invite à aborder le sujet traité sous un angle spécifique. Attention dans quelques dossiers des fautes d'orthographe et de syntaxe subsistent.

Comme les années précédentes, au regard des réponses apportées par le candidat lors de l'exposé ou de l'entretien, le jury s'est interrogé sur l'authenticité et/ou l'actualisation de certains dossiers.

Conseils aux candidats

- Soigner la forme du dossier et maîtriser les apports théoriques en lien avec celui-ci.
- Lors de l'exposé et de l'entretien, élargir la réflexion en apportant des éléments complémentaires au dossier, en proposant une analyse critique de la situation et de son contexte, en mobilisant les contenus scientifiques apportant un éclairage utile pour répondre à la question précise.

• L'exposé

Les candidats respectent globalement la forme de l'épreuve (structuration de l'oral, niveau de langue) mais trop nombreux sont ceux qui n'utilisent pas l'intégralité du temps qui leur est imparti.

De même, beaucoup de candidats ont du mal à prendre du recul vis-à-vis de leur dossier dont ils reprennent une partie sans parvenir à apporter un éclairage nouveau ou une réflexion approfondie. De ce point de vue, peu de candidats dégagent une problématique claire reliant question posée, apports théoriques et contenu du dossier. Ce n'est pas tant les connaissances théoriques qui font défaut que la capacité à les mobiliser au service de la réponse à la question. A l'inverse, certains candidats ne font pas référence à leur dossier au cours de l'épreuve. Sur ce point, un équilibre doit être trouvé entre deux écueils : manquer de recul par rapport au dossier ou en faire complètement abstraction.

Conseils aux candidats

- Le candidat doit tirer profit du temps de préparation pour mobiliser ses connaissances – de l’EPLE, de l’actualité institutionnelle, théoriques –, les mettre en perspective pour enrichir l’expérience relatée dans le dossier et préparer une réponse étayée à la question précise.
- Eviter les catalogues d’actions au profit d’une posture réflexive en lien avec les politiques éducatives (penser la posture professionnelle du CPE).
- Le niveau de langue doit rester soutenu tout au long de l’entretien, jusqu’à la fin... Attention à l’emploi de certains tics de langage.

Il n’est pas demandé au candidat de consacrer une partie de l’exposé à la présentation de son parcours. Une telle présentation constitue une perte de temps préjudiciable au traitement du sujet.

• L’entretien

L’entretien montre souvent une maîtrise assurée de connaissances théoriques. Les échanges sont souvent fluides et de qualité, et peuvent être qualifiés de véritables échanges entre le jury et le candidat. Cependant, beaucoup de candidats ont du mal à se projeter dans des situations professionnelles et pratiques. On reste souvent dans une vision « idéalisée » de la fonction. De même, les situations pratiques proposées par les jurys font rarement l’objet d’une problématisation reliant cas pratiques et théorie. Même si, dans le cadre d’un concours externe, il n’est, bien évidemment, pas demandé aux candidats d’avoir une « expérience professionnelle ».

Enfin, au cours des échanges, nombre de candidats hésitent à adopter un positionnement clair face à des situations proposées par le jury voire à exprimer un avis personnel - qu’il leur appartiendra, le cas échéant, d’étayer.

Les meilleurs candidats n’hésitent pas à faire des propositions, parfois originales, mais toujours pertinentes étayées par des apports théoriques.

Conseils

- Visiter tout type d’EPLE et échanger avec leurs personnels pour se construire une culture professionnelle diversifiée. Ce conseil s’adresse aussi aux candidats ayant déjà une expérience dans le milieu scolaire car ils restent trop souvent au niveau de connaissance du type d’EPLE qu’ils ont fréquenté, qu’ils tendent à modéliser et prennent comme étant le reflet d’une situation générale.
- Développer la capacité à relier les aspects théoriques et les cas concrets pour répondre aux situations abordées par le jury.
- Faire preuve de bon sens et montrer de la motivation et de l’enthousiasme.
- Privilégier les réponses simples et concrètes. Une bonne préparation est la garantie de leur pertinence.
- Essayer d’être sincère, de ne pas hésiter à s’engager personnellement : il existe rarement une bonne ou une mauvaise réponse, les jurys sont sensibles à la cohérence des argumentations et aux convictions éducatives exprimées.

iv. L’épreuve d’entretien sur dossier

Déroulement

Les candidats prennent connaissance du thème et du dossier en salle de préparation, ils disposent alors d’une heure trente pour préparer leur exposé de 20 minutes.

Le dossier, de cinq pages maximum, est composé d'un ou plusieurs documents remis par le jury et traitant d'une problématique éducative que le candidat devra approfondir par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'une tablette connectée à l'internet.

Au cours de son exposé de 20 minutes le candidat développe les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un **entretien de 40 minutes avec le jury. Celui-ci prend notamment appui sur l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles** et éducatives diversifiées. La commission peut interroger le candidat sur son utilisation de la ressource numérique.

Les attendus

L'épreuve permet au candidat d'**exposer les éléments de sa réflexion personnelle et d'évaluer son aptitude au dialogue et au recul critique**. Elle évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à connaître de façon réfléchie son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Sont ainsi appréciés :

- **Lors de l'exposé :**
 - la clarté de l'exposé : structuration et qualité d'expression ;
 - la capacité d'analyse du sujet ;
 - la qualité de l'exploitation du dossier pour le traitement le sujet ;
 - la pertinence de la réflexion (justesse, cohérence) ;
 - l'apport de connaissances ;
- **Lors de l'entretien**
 - l'aptitude au dialogue ;
 - la capacité à se mettre en situation ;
 - la connaissance du contexte institutionnel et des valeurs qui fondent et que porte le système éducatif ;
 - la réflexion et recul critique ;
 - la qualité d'expression.

Les sujets de la session 2020

Les sujets ont porté sur les thèmes suivants :

- la coéducation
- l'engagement citoyen des élèves
- le sentiment d'appartenance des élèves à leur établissement scolaire
- l'éducation au développement durable
- décrochage et persévérance scolaires
- organisation des espaces scolaires

Deux exemples de sujets sur lesquels les candidats ont composé figurent en annexe de ce rapport.

Observations des interrogateurs

Sur la forme

• Exposé

La très grande majorité des candidats répondent aux attendus sur la forme (contextualisation, problématique, annonce d'un plan structuré, qualité de l'exposé), cette épreuve orale fait visiblement l'objet d'une préparation soignée. Les candidats sont très bien préparés dans l'ensemble, ce qui est une bonne chose mais, et c'est la conséquence de la préparation, les plans sont très standardisés. L'exposé est construit avec une problématique et un plan annoncé. Les meilleurs candidats utilisent les documents et les références à bon escient, ils évitent ainsi deux écueils : ignorer les documents et traiter le sujet à partir d'une page vierge et de leurs seules références, y faire référence sans cesse pour fuir la problématique ou masquer leur défaillance. Certains candidats brillants, tout en restant pertinents, ont su affirmer leur personnalité en proposant un plan original.

Les interrogateurs attirent l'attention des candidats sur trois points :

- Le respect du temps n'est pas toujours de rigueur. Il est rappelé que le temps imparti à l'exposé ne peut en aucun cas être dépassé. A l'inverse certains candidats proposent une prestation trop courte, dans tous les cas il convient de s'efforcer de tirer pleinement profit de l'intégralité de ce temps.
- Le dossier bien que généralement présenté par le candidat n'est pas systématiquement mobilisé lors de l'exposé. Il est rappelé que l'exploitation du dossier pour traiter le sujet et le mettre en tension avec ses connaissances personnelle est une des compétences évaluées.
- Certains candidats ont du mal à se détacher de la trace écrite.

• Entretien

La capacité des candidats à dialoguer avec le jury est déterminante. Si certains candidats restent figés sur leurs notes et ne regardent pas le jury, la grande majorité se place dans une véritable situation de communication. Les échanges sont alors de bonne qualité avec des capacités d'écoute, d'ouverture, de dialogue et d'argumentation.

Mais quelques candidats montrent des difficultés à transposer leurs connaissances aux situations professionnelles. Globalement :

- le niveau de maîtrise de la langue est de bonne qualité ;
- les candidats montrent dans l'ensemble une bonne aptitude au dialogue (clarté dans le propos, écoute, adaptabilité) ;
- les jurys apprécient les candidats ayant fait un effort dans le choix de la tenue vestimentaire, ce qui relève aussi d'une projection dans une situation professionnelle.

Néanmoins les interrogateurs attirent l'attention des candidats sur trois points :

- le vocabulaire est parfois assez imprécis ;
- des tics de langage, que la situation de stress rend souvent plus marqués, viennent parfois obstruer la clarté d'expression ;
- malgré un accueil volontairement bienveillant par le jury, certains candidats n'arrivent pas à dépasser l'émotion / le stress lié à l'épreuve et à entrer dans un véritable dialogue. Il est rappelé que le jury ne cherche pas à piéger les candidats et que le fait de poser des questions, quelle qu'elles soient, n'est pas un signe d'insatisfaction quant à l'exposé ou aux propos du candidat.

Sur le fond

- **Exposé : clarté du propos et pertinence de la réflexion.**

Le bilan de l'ensemble des commissions fait apparaître ainsi deux grandes catégories de candidats :

- ceux qui démontrent que les connaissances sont maîtrisées et utilement réinvesties, permettant projection dans le métier et cohérence dans l'action en lien avec le dossier ;
- ceux qui proposent un catalogue d'actions qui ne permet pas de répondre à la problématique spécifique du sujet (analyse superficielle, manque de connaissances et d'esprit critique).

Par ailleurs, le jury souligne que la capacité d'analyse des documents et leur mobilisation sont très inégales. Quelques candidats paraphrasent les documents et ne proposent pas une lecture personnelle des situations. Le jury insiste sur l'importance d'une préparation et d'un entraînement « à cette épreuve.

- **Entretien**

- Les valeurs (notamment de la République) sont comprises et les convictions des candidats sont soulignées.
- En revanche les candidats manquent de recul critique sur les missions et le positionnement du CPE. Leur attitude oscille entre une difficulté à se projeter dans les fonctions et une vision totalement idéalisée (voire irréaliste) de la fonction. Pour autant, le contexte règlementaire de la vie scolaire est connu et bien maîtrisé, cependant la connaissance des cadres réglementaires de certains partenaires (police, justice, services sociaux...) est à approfondir.

- **Utilisation de la ressource numérique**

Elle reste trop rare (voire exceptionnelle) ce qui rend difficile l'appréciation de son niveau d'utilisation. Le jury attire l'attention des candidats sur l'intérêt de mobiliser cette ressource pour enrichir leur exposé, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans le quotidien du travail du CPE. En revanche, le jury souligne que s'appuyer sur un plan stéréotypé, proposé en ligne, est toujours contreproductif.

Bilan et conseils aux candidats :

- Les candidats admissibles font preuve de connaissances académiques ainsi que de la connaissance des missions de CPE. En revanche, le jury relève un fréquent manque d'analyse critique et constructive des situations proposées, notamment en réponse aux questions posées lors de l'entretien ;
- Nombre de candidats montrent une capacité à échanger. Celle-ci est valorisée lorsqu'elle s'accompagne d'une bonne maîtrise de la langue, d'aisance, de clarté dans le propos, de fluidité, d'écoute lors du temps d'échange avec le jury ;
- Les attendus quant à la posture professionnelle et la loyauté, éprouvées lors de l'entretien, sont généralement bien compris. Pour autant, quelques candidats se révèlent incapables de se mettre en situation et de se projeter dans le métier.

Pour réussir cette épreuve, lors de la préparation il apparaît indispensable de :

- Maîtriser la bibliographie du concours,
- Suivre l'actualité de l'éducation (BO, circulaires, innovations, réformes...),
- Aller au-delà d'une approche théorique par l'observation de terrain dans différents types d'établissements. Pour les candidats AED ou contractuels : veiller à ne pas modéliser l'établissement d'exercice.
- Se soumettre à des oraux blancs.

Annexes

Annexe 1 – Sujets de l'épreuve d'entretien sur dossier de l'admission

Exemple 1

SUJET :DECROCHAGE ET PERSEVERANCE SCOLAIRES

Composition du dossier

Document n°1 (extrait) : Ministère de l'éducation nationale. Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - NOR : MENE1315928A - arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 - MEN - DGESCO A3-3

Page 1/5

Document 2 : (extrait) : Ministère de l'éducation nationale. « Kit de déploiement des semaines de la persévérance scolaire ». 2015.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Dispositifs_accompagnement/67/0/2015_perseverancescolaire_kit_851670.pdf, [consulté le 25 janvier 2020]

Page 2/5

Document 3 : (extrait) Cnesco (2017). Agir plus efficacement face au décrochage scolaire.

Préconisations du Cnesco. <http://www.cnesco.fr/fr/decrochage-scolaire/>, [consulté le 12 février 2020]

Page 3/5

Document n°4 : Académie de Créteil. Infographie « Semaine de la persévérance scolaire 2020 ».

<http://orientation.ac-creteil.fr/semaine-de-perserverance-scolaire-2020/>, [consulté le 27 janvier 2020]

Page 4/5

Document n°5 : (extrait) Note d'information de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) n° 19.04 – Mars 2019.

https://cache.media.education.gouv.fr/file/2019/65/3/depp-ni-2019-19-04-l-absenteisme-touche-en-moyenne-5-6-des-eleves-du-second-degre-public_1093653.pdf, [consulté le 29 janvier 2020]

Page 5/5

Document n°1

[...] C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement

- Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme.
- Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.
- Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).
- Conseiller le chef d'établissement et le gestionnaire sur l'aménagement et l'équipement des espaces, afin de permettre l'installation de conditions de vie et de travail qui participent à la sérénité du climat scolaire.
- Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.

C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

- Organiser les activités et les emplois du temps des personnels de la vie scolaire dans un souci de continuité, de cohérence et d'efficacité du service.
- Préparer et conduire les réunions de coordination et d'organisation de l'équipe et en formaliser les conclusions.
- Évaluer les besoins de formation des membres de l'équipe et proposer des formations.

Les conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

Les conseillers principaux d'éducation remplissent une fonction d'éducateur au sein de l'établissement : ils assurent le suivi individuel et collectif des élèves en association avec les personnels enseignants, contribuent à la promotion de la santé et de la citoyenneté et, par les actions éducatives qu'ils initient ou auxquelles ils participent, ils préparent les élèves à leur insertion sociale. Au sein d'un établissement, en particulier dans une structure qui dispose d'un internat, ils apportent une contribution essentielle à l'élaboration d'un projet pédagogique, éducatif et socioculturel.

Les conseillers principaux d'éducation sont des acteurs à part entière de l'appropriation par l'élève du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en tant qu'ils accompagnent les élèves dans leur parcours et la construction de leur projet personnel.

C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif

- Savoir mener un entretien d'écoute dans le cadre du suivi individuel des élèves et de la médiation.
- Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève - ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité - afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.
- Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
- Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
- Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage. » [...]

Document n°2

La semaine de la persévérance scolaire, qui constitue une des mesures du plan « Vaincre le décrochage scolaire », sera organisée dans toutes les académies durant l'année scolaire 2015/2016. Ce petit guide ou kit de déploiement vise à vous donner des références, des points de comparaison et à illustrer la démarche par des exemples, basés sur le retour d'expérience des académies qui ont déjà mis en œuvre ce type d'évènement.

Pourquoi une semaine de la persévérance à l'école ?

1. Valoriser l'engagement des acteurs au quotidien.

La « persévérance » ou « l'accrochage scolaire » est un enjeu de tous les instants. La semaine de la persévérance scolaire, qui rassemble quelques actions exceptionnelles, doit permettre de mettre en lumière tout ce qui est fait pendant l'année, qui produit des résultats et que l'on ne voit pas ou ne connaît pas forcément. Cette semaine a vocation à être le « point d'orgue » de toutes les actions et efforts des équipes sur l'année. Elle s'inscrit dans une logique de communication qui permet de valoriser le travail des équipes en interne et de changer le regard porté sur le ministère par les parents et les partenaires externes. Il ne faut pas que cette semaine apparaisse comme un simple effet de communication, sur un temps limité, consacré pour cinq jours à la persévérance scolaire. Cette manifestation doit au contraire mettre en lumière et valoriser tout le travail mené par les équipes au quotidien.

2. Mobiliser les équipes, les élèves, les parents et les partenaires.

Cette semaine doit être l'occasion d'échanges renforcés entre toutes les personnes qui sont en lien avec le jeune et qui peuvent avoir un impact sur sa motivation et son intérêt pour l'école. Elle est une occasion de valoriser les jeunes, de les encourager, de les féliciter pour leurs efforts, de les écouter quant à leurs motivations et leurs aspirations. L'enjeu est de faire de la semaine de la persévérance scolaire un levier pédagogique, en cohérence avec toutes les autres démarches entreprises dans ce domaine par l'académie (ex. formation des enseignants, déclinaison de la phrase « rester accroché dans la classe ordinaire », etc.).

Le déploiement sur tout le territoire national de la semaine de la persévérance scolaire, qui constitue une des mesures du plan « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire », doit être mis en œuvre en relation avec les autres mesures du plan afin de créer des synergies dans l'action et de « faire système » (ex. relations renforcées entre l'école et les parents, alliances éducatives dans les établissements et avec les partenaires, évolution des pratiques pédagogiques vers une école bienveillante et exigeante, etc.). La semaine de la persévérance scolaire doit rassembler tous les membres de la communauté pédagogique et éducative ainsi que les parents, les partenaires externes (collectivités, associations, etc.), et bien sûr les jeunes/élèves.

Les bénéfices attendus et constatés dans les premières académies qui l'ont mise en œuvre sont de plusieurs ordres : la sensibilisation de tous les acteurs à l'importance de la prévention du décrochage et de l'ancrage des élèves dans l'école ; la visibilité de ce qui est fait dans ce sens (communication) ; le changement des rapports avec les partenaires, du fait de la visibilité et de la valorisation des actions mises en œuvre. [...]

Document n°3

Le Cnesco présente ses préconisations après avoir été éclairé par le travail collectif de 150 acteurs et décideurs réunis lors de cette conférence de comparaisons internationales sur le décrochage scolaire (professionnels de l'éducation, parents, associations, acteurs des collectivités territoriales, chercheurs, représentants d'entreprises). Ces préconisations sont classées en trois domaines d'actions, selon une dimension temporelle selon qu'elles se situent avant, pendant ou après le décrochage : prévention, intervention ou compensation.

Les politiques de lutte contre le décrochage scolaire peuvent être de deux types : une politique globale pour tous ou des actions ciblées mobilisant des ressources locales (familiales, associatives, professionnelles, etc.) vers des publics spécifiques.

Les politiques d'action face au décrochage scolaire peuvent reposer sur des actions ciblées vers des publics présentant des caractéristiques spécifiques, lorsque l'on identifie un risque de décrochage scolaire : individus (exemple : des soutiens individuels) ou groupes (exemple : donner plus de moyens à une catégorie d'élèves considérés comme défavorisés). Le traitement du décrochage scolaire est souvent confié alors à des dispositifs et des professionnels se situant à la périphérie de l'école ordinaire : de nombreux dispositifs se sont construits et ont été financés en France selon ce principe.

À l'inverse, les politiques d'action face au décrochage peuvent s'inscrire dans une logique de structure qui prend en compte la dimension systémique du problème : normes scolaires, programmes, organisation des parcours, culture professionnelle enseignante, action sur le contexte économique... Il s'agit dans ce cas de promouvoir une école inclusive, qui agit en amont pour éviter toute forme de décrochage scolaire.

L'analyse du décrochage scolaire, en France et à l'international, permet en effet d'interroger la finalité et l'organisation de la scolarité des élèves. Cela suppose de réfléchir à une plus grande flexibilité du système scolaire : desserrer l'étau du diplôme et des parcours-types, créer des passerelles entre filières et niveaux d'enseignement et développer le suivi plus individualisé des élèves dans toutes les filières.

Pour des raisons d'efficacité et de coût, le Cnesco préconise, à moyen et long terme, de mettre en œuvre une politique globale de prévention pour tous les élèves. Une approche par publics ciblés n'est pour autant pas exclue. Par ailleurs, au côté d'orientations nationales et d'approches «micro» (ciblages des publics par caractéristiques), doivent aussi se développer des dynamiques «mésos» par la mobilisation des territoires et des ressources locales.

Il s'agit de faire en sorte que chacun des acteurs de la lutte contre le décrochage inscrive son action dans un cadre nécessairement partenarial, mettant les élèves au centre de la réflexion, en renforçant la connaissance réciproque des acteurs et des offres/solutions proposées par chacun, en coordonnant les pratiques autour de situations et de besoins, en travaillant sur des modes opératoires communs et en homogénéisant les outils utilisés.

Certaines des préconisations du Cnesco visent le développement ou l'amélioration de mesures du ministère de l'Éducation nationale annoncées en 2014, mais qui sont partiellement mises en œuvre ; d'autres, au contraire, supposent une évolution des conceptions, des pratiques ou des modalités organisationnelles. Une partie de ces préconisations ont déjà été formulées par le Cnesco, relativement à d'autres thématiques des conférences de comparaisons internationales ou de consensus (mixité sociale et scolaire, alternatives au redoublement, scolarisation des enfants en situation de handicap, enseignement professionnel, pédagogie différenciée).

Qualité des apprentissages, aide à l'orientation mais aussi relations avec les parents les plus éloignés de l'école, amélioration du climat scolaire, développement de l'identité de l'établissement et du sentiment d'appartenance à l'école, attention à la santé, etc. les préconisations du Cnesco –pluridimensionnelles – montrent que la lutte contre le décrochage scolaire doit se développer selon une vision globale. Ces préconisations s'articulent autour de trois orientations :

- 1) sur le long terme, des actions de prévention visant la qualité des enseignements et l'accompagnement des élèves ;
- 2) des actions dans les établissements visant les élèves les plus à risque dans la période de pré-décrochage ;
- 3) les recommandations améliorant le retour en formation des jeunes décrocheurs.

académie de Créteil

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

DU 30 MARS AU 4 AVRIL

SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

DANS TOUTE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL
ANIMATIONS, ATELIERS, CONFÉRENCES

Direction de l'école de la confiance

Cette 6^e édition se déroulera sur le thème
« Climat scolaire, sentiment d'appartenance
et ouverture du champ des possibles ».



NOTE D'INFORMATION

N° 19.04 – Mars 2019

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Édition : Bernard Jévet
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

DEPP-DVE
61-65, RUE OUFOT
75732 PARIS CEDEX 15

En 2017-2018, l'absentéisme touche en moyenne 5,6 % des élèves du second degré public

► De septembre 2017 à mai 2018, dans les établissements publics du second degré, 5,6 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Ce taux d'absentéisme moyen annuel est de 3,2 % dans les collèges, de 6,8 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 18,3 % dans les lycées professionnels (LP).

Comme chaque année, le taux d'absentéisme varie fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2018, l'absentéisme touche moins de 1,7 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 12 %. Ces 10 % d'établissements les plus touchés concentrent la moitié des élèves absents. L'absentéisme est plus élevé dans les établissements socialement défavorisés.

Du fait de leurs absences non justifiées, les élèves perdent en moyenne 1,6 % de temps d'enseignement. Lorsque toutes les absences, quel que soit le motif, sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe à 6,7 %.

Dans 95 % des départements, la proportion des élèves signalés pour leur absentéisme persistant est inférieure à 1 %.

Sophie Cristofoli, DEPP-B3

Exemple 2

Sujet : LE CPE ET L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Composition du dossier

Document n°1 : D. RIFFET, Qu'est-ce que le développement durable ? mis à jour le 20/02/2020, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, nos expertises.

Disponible sur : <https://www.ademe.fr/expertises/developpement-durable/quest-developpement-durable> (consulté le 01/03/ 2020).

Document n°2 : A. BECHET, Le CPE, acteur du développement durable, extrait, décembre 2010, Les cahiers pédagogiques N° 485 « La vie scolaire : l'affaire de tous ? »

Disponible sur : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Le-CPE-acteur-du-developpement-durable> (consulté le 22/02/2020).

Document n°3 : MINISTERE D E L'EDUCATION NATIONALE – Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ; Bulletin officiel de l'Education nationale n° 30 du 25 juillet 2013 - arrêté du 1-7-2013 – Journal Officiel du 18-7-2013. Extrait.

Disponible sur : education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm (consulté le 09/03/2020)

Document n° 4 : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE. : Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse se mobilise en faveur du climat et de la biodiversité : 8 axes d'actions et 1 accord-cadre avec l'Agence française pour la biodiversité. Infographie – communiqué de presse de Jean-Michel Blanquer, , le 5 juin 2019

Disponible sur : <https://www.education.gouv.fr/cid142581/le-ministere-de-l-education-nationale-et-de-la-jeunesse-se-mobilise-en-faveur-du-climat-et-de-la-biodiversite.html> (consulté le 3 février 2020)

Document n°1

Qu'est-ce que le développement durable ?

Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ? C'est pour répondre à cette question essentielle qu'est né le concept de développement durable.

De nouveaux défis pour l'humanité

En 1800, notre planète comptait 900 millions d'êtres humains. En 2020, nous avons atteint les 7,8 milliards, et en 2100, nous serons près de 10 milliards... La croissance de la population humaine s'accompagne d'une augmentation des consommations individuelles.

L'augmentation vertigineuse des besoins humains est problématique dans un monde aux ressources limitées.

En effet, la vie humaine dépend de nombreuses ressources naturelles (énergie, ressources alimentaires, matériaux...) et services écosystémiques (par ex. : pollinisation, régulation et épuration de l'eau, barrières naturelles de protection...). Ces ressources et services, ayant une capacité limitée à se renouveler, peuvent être menacés par une exploitation ou une dégradation excessive.

De fait, de nombreux cycles naturels sont détériorés : régulation et épuration de l'eau douce, fertilité des sols, stockage de carbone dans les forêts, perte de biodiversité... Avec, à la clé, des risques de pénurie.

Il est clair que les 10 milliards d'hommes et de femmes que comptera notre planète en 2100 ne pourront pas vivre sur le modèle actuel des pays industrialisés. Les écarts grandissants de richesse entre et au sein des sociétés engendrent tensions et conflits. À l'heure actuelle, 80 % des ressources naturelles de la planète sont consommées par 20 % de la population mondiale.

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

la dimension environnementale. Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;

la dimension sociale. Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ;

la dimension économique. Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.

À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Document n°2

Comment le concours de la plus belle courgette, lancé par le CPE du lycée, conduit celui-ci à s'engager dans un projet de développement durable conséquent, et lui permet de remplir bien des missions...

Même s'ils n'apparaissent pas dans le dossier du n°478 des *Cahiers pédagogiques* (janvier 2010), les conseillers principaux d'éducation sont bien concernés par la généralisation de l'éducation au développement durable (EDD), qui n'est pas une chasse gardée des enseignants. Elle peut même être une entrée formidable pour investir nos domaines de responsabilité.

[...]

Une occasion de développer l'animation éducative

Le projet me permet d'établir des relations privilégiées avec les élèves et donne une autre dimension à la fonction de CPE. Le CPE ne se réduit pas à l'image du « surveillant général », mais il anime des séquences avec les élèves, répond aux attentes des élèves, joue un rôle éducatif en animant le club, en aidant les élèves en difficultés avec le parrainage, en animant l'Acablog, avec les élèves du comité de pilotage, en travaillant avec les internes sur l'appropriation des espaces verts (mangeoires et nichoirs pour les oiseaux). Ce rôle d'animation rapproche le CPE des pratiques des enseignants et des professeurs documentalistes : construction d'une séance, progression, contenu, objectifs et moyens mis en place, évaluation.

[...]

Une occasion de travailler les piliers 6 et 7 du socle commun

Si la notion de développement durable évoque spontanément la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, les modes de production et de consommation responsables, elle implique aussi un engagement de solidarité et d'épanouissement de tous les êtres. À ce titre, l'EDD s'inscrit dans le cadre des piliers 6 et 7 du socle commun : les compétences sociales et civiques ; l'autonomie et l'initiative.

En effet, des actions comme le parrainage, l'accueil des élèves handicapés, le don du sang, la collecte de produits pour les plus démunis permettent aux élèves d'intégrer la nécessité de la solidarité, de la prise en compte des besoins des personnes en difficulté physique ou économique, en France et ailleurs dans le monde.

L'autonomie de l'élève est sollicitée tout au long du projet développement durable : échanger, agir, choisir en connaissance de cause, acquérir des méthodes de travail, respecter des consignes, élaborer un dossier, rechercher des informations, développer sa persévérance, trouver et contacter des partenaires, déterminer des tâches à accomplir.

Document n°3

[...]

Les compétences spécifiques des CPE.

Comme il est précisé dans la circulaire du 28 octobre 1982, « l'ensemble des responsabilités exercées par la conseillère principale ou le conseiller principal d'éducation se situe dans le cadre général de la "vie scolaire" et peut se définir ainsi : placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel ».

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement.

[...]

C 7. Participer à la construction des parcours des élèves

- Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.

- Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).

- Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.

C 8. Travailler dans une équipe pédagogique

- Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).

- Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.

- Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.

- Conseiller le chef d'établissement pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'école, les acteurs socio-économiques.

8 MESURES POUR L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE



1. FAIRE de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, ruches, nichoirs, compost, etc).



2. IDENTIFIER un binôme d'éco-délégués au collège et au lycée.
Objectif : 20 000 éco-délégués en 2020.



3. CONSACRER une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable.



4. INTÉGRER les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable.

5. ENGAGER les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable.
Objectif : 10 000 écoles et établissements labellisés en 2022



Tout savoir sur la démarche de labellisation E3D : <https://eduscol.education.fr/cid78075/labellisation-e3d.html>



6. ÉTUDIER le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège.



7. INTÉGRER les enjeux du développement durable dans TOUS les diplômes des voies technologique et professionnelle.



8. CRÉER un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020.

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.



POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Annexe 2 - Bibliographie indicative – session 2021

- Bautier Elisabeth, Rayou Patrick, Les Inégalités d'apprentissage, Programmes, pratiques et malentendus scolaires, Puf, Éducation & Société, 2009.
- Bataille Pascal, Midelet Julia, L'école inclusive : un défi pour l'école : Repères pratiques pour la scolarisation des élèves handicapé, ESF, 2018.
- Battaglia Nicole, Gierski Fabien, L'addiction chez les adolescents jeux vidéo, alcool, drogues... de l'assuétude à l'addiction. De Boeck, 2015.
- Bernard Pierre-Yves, Le Décrochage scolaire, PUF, Coll. Que sais-je ?, 2013.
- Berry Vincent, Andlauer Leticia, Jeu vidéo et adolescence, PUL, 2019.
- Boyries Pascal, Sirel François, L'établissement en démarche de développement durable : une construction collective, éditions CRDP de l'académie d'Amiens, 2013.
- Brancard Marianne, Cayouette-Remblère Joanine, Sociologie de l'école, Repère la découverte, 2016.
- Buttner Yann, Maurin André, Le droit de la vie scolaire, Dalloz, 2013.
- Catheline Nicole, Souffrances à l'école, A. Michel, 2016.
- Condette Sylvie, Hue Corinne, La médiation par les élèves, enjeux et perspectives pour la vie scolaire, CANOPE, 2014.
- Dagnaud M., *Génération Y : Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Les Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats », 2013.
- Debarbieux Éric, Les Dix Commandements contre la violence à l'école, Odile Jacob, 2008.
- Delahaye Jean-Paul (coordonné par), Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative, Les Indispensables, 3^e édition, Berger-Levrault, 2016
- Delahaye Jean-Paul, Weixler Frédérique, Le Décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'Ecole, Berger-Levrault, 2018.
- Dupeyron Jean-François, « La responsabilité éthique des Conseillers Principaux d'Education », Dossiers des sciences de l'Education, n°36/20, pp. 167-188
- Duru-Bellat M., Van Zanten A. et Farges G. . Sociologie de l'école, 5^e édition. Armand Colin, 2018
- Duru-Bellat Marie, Meuret Denis, Les sentiments de justice à et sur l'école, De Boeck, 2009, p. 189.
- Florin Agnès, Guimard Philippe, La qualité de vie à l'école, Cnesco, 2017.
- Galland O., Sociologie de la jeunesse, A. Colin (6^{ème} éd.), 2017.
- Gaussel Marie, L'éducation des filles et des garçons : paradoxes et inégalités. Dossier de veille de l'IFÉ, n°112, 2016
- Glasman D, L'internat dans l'expérience scolaire, in Agora débats/jeunesses 2010/2 (N° 55), pages 109 à 124

- Gueguen Catherine, Pour une enfance heureuse, Pocket, 2015.
- Heurdiere Lydie et Prost Antoine, les politiques de l'éducation en France, documentation française, (2ème édition), 2017.
- IFE, voir les dossiers thématiques, notamment :
 - L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves (n°119 juin 2017)
 - Coéducation : quelle place pour les parents ? (n°98 janvier 2015)
- Jellab Aziz, Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd'hui. Éclairage sociologique pour une pédagogie réussie. L'Harmattan. 2017
- Le Breton, dir, Cultures adolescentes, Editions Autrement, 2008
- Lieury Alain, Fenouillet Fabien, Motivation et réussite scolaire, Dunod, 2006.
- Marsollier C. *sous la direction de*, L'éthique à l'école. Quels enjeux ? Quels défis ?.Berger-Levrault. 2019
- Mikailoff Nathalie, L'accompagnement individuel des élèves par le Conseiller Principal d'Education entre éthique et responsabilité, sciences humaines et sociales, 2017
- Obin Jean-Pierre, Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi, Hachette Education, 2005
- Obin Jean-Pierre, Daux Chantal, 20 Situations réelles de vie scolaire, Hachette éducation, 2015
- Perrenoud Philippe, Métier d'élève et sens du travail scolaire, Paris, ESF, 2004.
- Picquenot Alain et Vitali Christian (coordonné par), De la vie scolaire à la vie de l'élève, CRDP de Bourgogne, 2007.
- Prairat Eirik, La Sanction en éducation, PUF, Que sais-je ?, 2011.
- Prairat Eirik, Eduquer avec tact, ESF, 2017.
- Rayou Patrick, Van Zanten Agnès (dir.), Les Cent mots de l'éducation, PUF, Coll. Que sais-je ? 2011
- Rey Bernard, Carette Vincent, Defrance Anne, Kahn Sabine, Les compétences à l'école : Apprentissage et évaluation, Bruxelles, De Boeck, 2012.
- Revue de l'association nationale des conseillers principaux d'éducation (ANCPE)
- Revue de l'AFAE, voir certains dossiers thématiques.
- Revue française de pédagogie (par exemple celle sur l'internat de 2014)
- Stassin B., (Cyber)harcèlement. Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans, Caen, C&F Editions, coll. « Les enfants du numérique », 2019
- Thibert Rémi : dossier actualité Veille et analyses IFé, n° 84 sur le décrochage scolaire, diversité des approches, ENS Lyon 2013
- Woycikowska C., Pfander-Meny L., Parcinski M. , Szoc N., Préparer Le Concours de CPE 2020, Hachette éducation, 2019.

Les candidats sont également invités à exercer une veille sur les publications des instances ou services tels que la DEPP, le CSE...